

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 772

08 JUIN 2001 - 150 Francs CFA

CAMPAGNE COTONNIÈRE 2001 - 2002 HORRIBLE SCANDALE

Dans la livraison n° 770 du 11 mai dernier de « La Croix du Bénin » Il a été publié un article intitulé : **La nouvelle équipe gouvernementale est connue. A chacun de jouer sa partition.** Parlant de quelques priorités, nous soulignons que si le secteur secondaire est peu développé, dans le secteur primaire l'agriculture est prédominante avec la culture du coton qui, tel qu'il est cultivé aujourd'hui, ne garantit pas la durabilité et la sécurisation de revenus à long terme.

En attendant de se donner les moyens nécessaires en vue de remédier à cet état de choses, la filière coton — cet or blanc

— souffre dangereusement en République du Bénin.

Aujourd'hui, nous assistons au développement de l'action musclée d'une puissance financière qui, dans la filière coton se soumet tout : hommes, groupements, coopératives et institutions financières. Rien ne se fait sans son accord préalable. Et il n'y a point d'accord à conclure sans acceptation préalable de son point de vue.

Son *modus operandi* est simple. Il se résume dans le triptyque « Intimidations

(Lire la suite à la page 7)

LA FACE CACHÉE DE L'ONU QUESTIONS SOCIALES ET FAMILIALES ACTUELLES

(Lire nos informations à la page 10)



L'article ci-après aurait dû paraître dans la première quinzaine du mois de mars dernier. Actualité politique obligeant, nous n'avons malheureusement pas pu le faire en son temps.

Nous passons donc à l'acte avec cette livraison, convaincus que la construction nationale exige de chacun de nous un sens aigu de responsabilité et de respect scrupuleux du bien public. Travailler à la croissance économique ne suppose nullement favoriser l'émergence d'un groupuscule d'individus au détriment du développement économique national. Une vigilance de tous les instants s'impose donc à nos dirigeants qui ont la lourde responsabilité de défendre et de promouvoir le patrimoine national ainsi qu'à tout Béninois quel qu'il soit. Le développement d'une Nation est l'affaire de tous.

La rédaction

AFFAIRE SONACOP

par le Docteur Anicet Nhououyil
membre d'un groupe de réflexion de Béninois vivant en France

Le 12 janvier 2001, le bimensuel catholique « La Croix » du Bénin a publié dans ses colonnes un remarquable document intitulé : « La SONACOP doit revenir à l'État et au peuple ».

Notre ancien ministre Adrien Ahanhanzo-Glèlè, auteur de cet article, nous livre d'intéressantes informations et réflexions sur les conditions dans les

(Lire la suite à la page 6)

« TOUS ENSEMBLE, SAUVONS L'HOMME ! »

(...) La lumière de Bethléem, qui s'adresse « aux hommes de bonne volonté », nous fait aussi un devoir de combattre, partout et en toutes circonstances, la pauvreté, la marginalisation, l'analphabétisme, les inégalités sociales ou la honteuse traite des êtres humains. Rien de tout cela n'est une fatalité et l'on doit se féliciter que des réunions et des instruments internationaux aient permis de remédier, au moins en partie, à ces plaies qui défigurent l'humanité. L'égoïsme et la volonté de puissance sont les pires ennemis de l'homme. Ils sont toujours, de quelque manière, à l'origine de tous les conflits. On le constate en particulier dans certaines zones de l'Amérique du sud, où les disparités socio-économiques et culturelles, la violence armée ou la guérilla, la remise en cause des acquis démocratiques, défilent le tissu social et font perdre aux populations la confiance en l'avenir (...)

La méfiance, les luttes, de même que les séquelles des crises du passé, peuvent en effet toujours être surmontées par la bonne volonté et la solidarité internationale. L'Asie nous en apporte la preuve avec le dialogue intervenu entre les deux Corée et avec la marche du Timor Oriental vers l'indépendance.

Le croyant — et tout particulièrement le chrétien — sait qu'une autre logique est possible. Je la résumerai avec des mots qui pourront vous paraître trop simples : tout homme est mon frère ! Si nous étions convaincus que nous sommes appelés à vivre ensemble, qu'il est beau de se connaître, de s'estimer et de s'aider, le monde serait radicalement différent.

Lorsque nous pensons au siècle qui vient de s'achever, une constatation s'impose à son sujet : il passera à l'histoire comme le siècle qui a connu les plus grandes conquêtes de la science et de la technique, mais aussi comme celui où la vie humaine aura été méprisée de la façon la plus brutale.

Je me réfère bien sûr aux guerres meurtrières qui ont germé en Europe, aux totalitarismes qui ont asservi des millions d'hommes et de femmes, mais aussi aux lois qui ont « légalisé » l'avortement ou l'euthanasie, ou encore aux modèles culturels qui ont déséminé l'idéologie de la consommation et de la jouissance à tout prix. Si l'homme renverse les équilibres de la création, oublie qu'il est responsable de ses frères et ne prend pas soin de l'environnement que le Créateur a remis entre ses mains, ce monde programmé par la seule mesure de nos projets pourrait devenir irrespirable.

Comme je le rappelais dans mon message pour la Journée mondiale de la Paix du 1^{er} janvier nous devrions tous profiter de cette année 2001, que l'Organisation des Nations unies a voulu « Année internationale du dialogue entre les civilisations », pour édifier la civilisation de l'amour... [qui] repose sur la conscience qu'il existe des va-

leurs communes à toutes les cultures, parce qu'elles sont enracinées dans la nature de la personne » (n. 16).

Or, qu'y a-t-il de plus commun à tous que notre nature humaine ? Oui, en ce début de millénaire, sauvons l'homme ! Sauvons-le tous ensemble ! Aux responsables des sociétés, il appartient de protéger l'espèce humaine, en faisant en sorte que la science soit au service de la personne, que l'homme ne soit pas un objet que l'on dissèque, que l'on achète ou que l'on vend, que les lois ne soient jamais conditionnées par le mercantilisme ou, les revendications égoïstes de groupes minoritaires. Aucun âge de l'histoire de l'humanité n'a échappé à la tentation de la fermeture de l'homme sur lui-même dans une attitude de suffisance, de domination, de puissance et d'orgueil. Mais ce risque est devenu de nos jours plus dangereux au cœur des hommes qui, par leur effort scientifique, croient pouvoir devenir maîtres de la nature et de l'histoire.

Ce sera toujours la tâche des communautés de croyants que de dire publiquement qu'aucune autorité, aucun programme politique, aucune idéologie, n'est habilitée à réduire l'homme à ce qu'il est capable de faire ou de produire. Les croyants auront toujours le devoir impérieux de rappeler à tous et en toutes circonstances le mystère personnel

inaliénable de tout être humain, créé à l'image de Dieu, capable d'aimer à la manière de Jésus.

Je voudrais ici vous redire et redire par votre intermédiaire aux gouvernants qui vous ont accredités auprès du Saint-Siège, la détermination de l'Eglise catholique à défendre l'homme, sa dignité, ses droits et sa dimension transcendante. Même si certains répugnent à évoquer la dimension religieuse de l'homme et de son histoire, même si d'autres voudraient réduire la religion à la sphère du privé, même si d'autres encore persécutent les communautés de croyants, les chrétiens continueront à proclamer que l'expérience religieuse fait partie de l'expérience humaine. Elle est un élément vital pour la construction de la personne et de la société à laquelle les hommes appartiennent. Ainsi s'explique la vigueur avec laquelle le Saint-Siège a toujours défendu la liberté de conscience et de religion, dans sa dimension individuelle et sociale. Le drame vécu par la communauté chrétienne en Indonésie ou les discriminations patentes dont sont victimes aujourd'hui encore d'autres communautés de croyants, chrétiens ou non, dans certains pays d'obédience marxiste ou islamiste, appellent à une vigilance et à une solidarité sans faille.

Vatican, 13 janvier 2001

Jean-Paul II

Extraits discours à l'adresse des Chefs de mission et les membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège en la salle royale du palais apostolique.

A L'ÉCOUTE DU PAPE



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ENFIN UN NOUVEAU DÉPART POUR LA FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL



Depuis le samedi 2 juin 2001, le comité exécutif de la fédération béninoise de football a un nouveau président en la personne de Martin Adjagodo. Par 35 voix sur 52, il a été plébiscité président dudit comité exécutif pour quatre ans.

Ses principaux challengers, messieurs Patrice Gbègbèlé et François Comlan n'ont pu réunir respectivement que 9 et 8 voix.

Cette élection met fin, osons le croire, à la crise qui secoue, depuis un peu plus de deux ans, le sport-roi: le football au Bénin. La dissolution du bureau de la fédération béninoise de football que présidait Martin Adjagodo, par le ministère de tutelle et les différentes péripéties qu'a connues le processus de restructuration du football béninois sont encore fraîches dans nos mémoires d'homme et des mordus du cuir rond. D'ailleurs, ces derniers n'ont jamais cessé de dénoncer la mafia, la malhonnêteté, les malversations diverses et autres magouilles sans oublier les mépris érigés en système de gestion par ceux-là même qui, au Bénin, ont eu à conduire, depuis quelques temps, les destinées du sport-roi. À cet égard, la déclaration de monsieur Patrice Gbègbèlé, président de la cellule exécutive provisoire (CEP) à l'ouverture des travaux de l'assemblée générale électorale tenue le 2 juin 2001 dans la salle de conférence du Palais des sports du stade de l'Amitié de Cotonou, en dit long:

« Ce 2 juin 2001, le peuple béninois devrait se réjouir de cette élection qui mettra fin à la longue crise et favorisera le retour des compétitions statutaires pour la grande joie des fans du football ».

Et le ministre de la jeunesse, des sports et loisirs, monsieur Valentin Aditi Houé, d'ajouter s'adressant aux délégués :

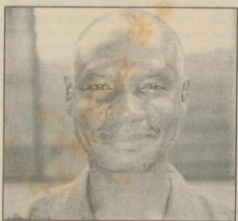
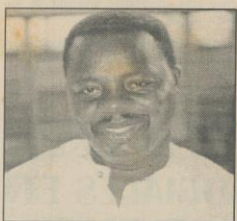
« Vous êtes ici pour écrire une page glorieuse de l'histoire du football national. Mon département vous apporte tout son soutien si l'intérêt supérieur de la nation est au-dessus de tout. De la même manière, il prendra toutes ses responsabilités en cas de dérive. Car je ne saurais tolérer plus longtemps que notre football piétine et s'absente de tout rendez-vous international et que d'innocents footballeurs voient leurs carrières brisées, du fait de l'égoïsme de quelques-uns ».

À la fin des travaux, le résultat des urnes a été joie et réjouissance pour certains, déception, affliction et consternation pour d'autres qui espéraient voir une véritable alternance au sommet de la fédération béninoise de football. Pour d'autres encore, monsieur Adjagodo est considéré, à tort ou à raison, comme l'un des artisans de la crise de football au Bénin. Mais conformément aux textes qui régissent la fédération du football au Bénin, il importe que les uns et les autres s'inclinent devant le résultat des urnes afin de redorer le blason du football béninois.

Étant donné qu'une seule alouette ne fait pas le printemps, il s'agira en fait de ne céder place ni à l'égoïsme personnel, ni à la politique de « c'est moi ou personne d'autre », mais de respecter l'homme, le bien public, la chose publique, le développement du pays à travers toutes ses structures et les personnes appelées à



M. Martin Adjagodo, Président.

M. Anjorin Moucharaf, 1^{er} Vice-Président.M. Idrissou B. Abdoulaye, 2^{ème} Vice-Président.

M. Bruno Didavi, Secrétaire Général.



M. Séko O. Rabihou, Secrétaire général adjoint.



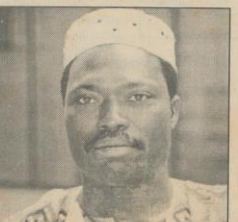
M. Augustin Ahouanvèbe, Trésorier général.



M. Faustin Godovo, Trésorier général adjoint.



M. Bertin Agoukan, Responsable à l'organisation.

M. Rafiou Gazaliou, 1^{er} responsable à l'organisation.M. Isaac de Souza, 2^{ème} responsable à l'organisation.

les diriger en apportant son soutien au sens large du terme à la construction de l'édifice commun. Sans népotisme ni magouille !

« TRAVAILLER PLUS ET MIEUX » !

C'est le slogan choisi par le nouveau président de la fédération pour son mandat qu'il place sous le signe de « la dynamique mouvance du football ».

Pour monsieur Martin Adjagodo en effet, « faire qualifier le Bénin pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2004 et/ou à une phase finale des U-17 ans » constitue sa première ambition. Cette ambition s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de son objectif général à savoir: « Promouvoir et développer le football béninois ».

Pour y parvenir, monsieur Martin Adjagodo se propose, au cours de son mandat,

- d'améliorer les capacités de gestion du football tant sur le plan des infrastructures administratives que techniques;
- de mettre en place des stratégies de financement appropriées et
- de réaliser des actions spécifiques de protection et/ou de garantie pour l'efficacité du football béninois au profit des athlètes (clubs) et des dirigeants (ligues).

En somme, et pour l'exécution diligente de son programme, monsieur Martin Adjagodo promet:

- d'engager, dès le 15 juin 2001, le processus d'acquisition d'un immeuble adéquat pour le siège de l'institution;
- de doter le siège d'outil informatique pour la gestion administrative de l'institution;
- de recruter le personnel technique et administratif nécessaire, tant pour la fédération que pour les ligues régionales;
- de recruter un entraîneur de football expatrié de haut niveau;
- de mettre en place des lignes de crédit appropriées pour la création de siège administratif à chacune des six ligues avec un crédit de fonctionnement adéquat;
- d'organiser à compter de la saison 2002, des rencontres sportives régulières avec les équipes nationales des associations nationales sœurs et amies;
- d'aménager deux ou trois stades notamment par le gazonnage de l'aire de jeu;
- d'identifier toutes les compétences nationales béninoises évoluant à l'extérieur et constituer un fichier révélateur de leur performance et origine;
- de créer le bulletin d'information de l'institution.

Les tâches ainsi énoncées, serviront de repères d'évaluation du mandat du bureau qui vient d'être élu et permettront aux Béninoises et Béninois en général, et au monde sportif béninois en particulier, de juger de la bonne foi et de la qualité de la nouvelle équipe dirigeante, surtout de son président.

« Nouvelle vision du football béninois » oblige !

Guy Dossou-Yovo

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

LE FOYER DES JEUNES FILLES
DÉJÀ LA TÊTE DANS L'EAU ?

Le foyer des jeunes filles de Natitong a été créé le 13 novembre 1999. C'est donc un établissement jeune. Mais il semble avoir déjà la tête dans l'eau, tant sont nombreux et multiformes les problèmes qui entravent son bon fonctionnement. Ces 259 locataires entendent, les élèves, et leurs parents veulent être rassurés. Car si rien n'était effectivement entrepris dès maintenant pour inverser la tendance actuelle, le foyer pourrait connaître des lendemains pleins d'incertitudes.

Au nombre des insuffisances que déplorent les élèves, on peut notamment citer la mauvaise alimentation et le manque de soins sanitaires adéquats au profit des élèves. Ces difficultés estiment les apprenantes, ne favorisent pas un bon rendement scolaire. Cette situation au plan des activités pédagogiques se trouve aggravée par une pénurie d'enseignants et le non paiement des contributions scolaires.

Dans ce contexte plein d'incertitudes pour l'avenir de l'établissement, les parents d'élèves se refusent à croire que les responsables du Foyer aient joué correctement leur rôle en laissant la situation se dégrader à ce point. C'est la raison pour laquelle ils manifestent leur mécontentement en se montrant réticents à l'envoi de vivres à leurs enfants internées, opposant ainsi une fin de non recevoir à une doléance ou attente de la direction du Foyer.

En vue d'aider à surmonter ces difficultés et permettre à l'établissement de connaître un fonctionnement normal, le préfet de l'Atacora et de la Donga a initié une rencontre, mercredi 30 mai dernier avec tous les intervenants dans le secteur de l'éducation au niveau des deux départements. La séance de travail a eu lieu dans l'enceinte du Foyer.

Après avoir sensibilisé les participants sur les conséquences graves qu'engendrerait la persistance des maux qui minent le fonctionnement du Foyer, le préfet et ses interlocuteurs ont préconisé quelques mesures d'urgence. Pour sa part, le préfet a instruit le personnel administratif à mettre d'ores et déjà en place un plan d'action pour la rentrée scolaire prochaine.

ATLANTIQUE - LITTORAL

CONSTRUCTION DES HÔPITAUX
DE ZONE D'ABOMEY-CALAVI ET
DE OUIDAH

En ces temps où la politique économique tient le devant de l'actualité nationale, il ne serait pas superflu de souligner que l'économie ne doit jamais être une fin en elle-même. En effet, elle n'a de sens que dans la promotion intégrale de l'être humain. Dans cette vision, la santé des populations constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Et pour cause. Le niveau d'accès aux services de base, n'est-il pas aussi un indice de l'état de pauvreté dans lequel se trouve notre pays? Ces réalités sont prises en compte à différents niveaux, ce qui se traduit progressivement par la construction d'infrastructures sanitaires modernes sur l'étendue du territoire national et par une meilleure politique d'implantation des formations sanitaires. Si vous partagez

ces considérations, vous avez alors compris la philosophie qui sous-tend la politique de construction des hôpitaux de zone.

C'est dans ce cadre que le ministre de la santé publique, madame Céline Seignon Kandissounon a procédé, jeudi 31 mai dernier, à la pose des premières pierres des hôpitaux de zone d'Abomey-Calavi et de Ouidah.

D'un coût global de 1,5 milliard de F CFA chacun, y compris l'équipement, les deux hôpitaux sont financés par la Banque mondiale à 80% et le Budget national à 20%. La construction de ces infrastructures s'inscrit dans les actions du Projet santé publique (PSP). Les chantiers de ces deux hôpitaux de référence sont déjà ouverts. L'achèvement des travaux est prévu dans dix mois. Ces hôpitaux seront dotés chacun de trois blocs dont le premier est composé du bâtiment administratif et d'un plateau technique moderne complet; le second est constitué par les locaux destinés à l'hospitalisation et les logements du personnel administratif. Le troisième bloc comprend la cuisine, la morgue et des bâtiments annexes.

L'hôpital de zone d'Abomey-Calavi desservira les circonscriptions administratives d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava, fortes de quelque 300.000 habitants. Celui de Ouidah couvrira les circonscriptions de Ouidah, de Tori-Bossito et de Kpomassé.

BORGOU-ALIBORI

LE LABORATOIRE DE L'HÔPITAL
DE NIKKI RAVAGÉ PAR UN
SINISTRE

Un incendie dont on ne connaît pas encore les causes, a ravagé, dimanche 20 mai dernier, le laboratoire de l'hôpital Sounon Séro de Nikki dans le département du Borgou. En attendant que l'enquête ouverte à ce sujet permette de faire la lumière sur l'origine de ce sinistre, et de situer éventuellement les responsabilités, il faut parer au plus pressé en évitant la paralysie partielle ou totale des activités de l'hôpital. C'est pour combler cette attente des populations de Nikki, que le ministre de la santé publique a remis, jeudi 24 mai dernier, un réfrigérateur mixte et un lot de matériels et de réactifs à cette formation sanitaire.

Le réfrigérateur mixte, don du Projet d'appui au développement de la santé (PADS) et le lot de matériels et de réactifs offerts par la direction des pharmacies permettront de relancer les activités primaires au niveau du laboratoire, en attendant sa réhabilitation complète dans les jours à venir.

Cette célérité dans l'action menée par les pouvoirs publics est à encourager.

Si ce réflexe pouvait devenir la règle dans notre pays, c'est le Bénin tout entier qui y gagnerait. En tout cas, il semble que ce souci soit également présent dans l'initiative prise ces jours par les autorités politico-administratives de la circonscription urbaine de Parakou de faire élaborer un plan de développement des quartiers "Alaga" et Camp Adagbé.

En effet, dans le cadre de la gestion urbaine décentralisée, un atelier de planification opérationnelle a été organisé par l'ONG DECAM-Béthesda à l'intention des membres du comité de développement desdits quartiers. Les travaux de cet atelier se sont déroulés dans les locaux de la circonscription urbaine de Parakou. Après les études de faisabilité, un atelier de synthèse procèdera à la validation du plan de développement des deux quartiers.

MONO - COUFFO

LE CORPS D'UN ENFANT DE
HUIT ANS RETROUVÉ DANS
UN PUITS

Peut-on s'imaginer que pour seulement 100 francs de volés, un père ait pu à ce point manquer d'affection pour son enfant de 8 ans ? Pour échapper à la violence exercée sur lui par son père, l'enfant s'en est allé se jeter dans un puits abandonné. Son corps a été retrouvé dans le puits. Le drame s'est produit lundi 21 mai dernier au quartier Egboboué, dans la sous-préfecture de Klouékanné.

Le petit venait de voler 100 F CFA à sa grand-mère. Son père le ligote et le fouette de plusieurs coups. Pour sembler-il, l'intimider, le père jette sur lui des branches de palmier mortes et promet de le livrer au colon civil.

Quelques heures plus tard, l'enfant détache les liens de ses dents et disparaît du domicile de ses parents. La suite, on la devine aisément. Le corps de l'enfant a été retrouvé dans un puits.

N'eût été la vigilance des voisins, le père se serait lui aussi suicidé en se jetant dans un puits, croit-on savoir de bonne source.

OUÉMÉ - PLATEAU

MANIFESTATIONS À
PORTO-NOVO CONTRE
L'EXPLOITATION MÉCANIQUE
DU SABLE

Des exploitants traditionnels du sable de la lagune de Porto-Novo ont pris d'assaut le pont à l'entrée de la ville, lundi

28 mai dernier bloquant la circulation sur cette voie en signe de protestation contre l'exploitation mécanique du sable. Les manifestants entendaient ainsi exprimer leur mécontentement face aux travaux de pose d'équipements modernes devant permettre d'extraire le sable de la lagune. Pour les exploitants traditionnels, l'introduction d'engins mécaniques dans le secteur, signifierait leur élimination pure et simple de cette activité qui constitue pourtant leur principale source de revenus. Plus de 3.000 personnes vivent de cette activité.

Les manifestants scandaient des slogans hostiles à monsieur Karim da Silva, promoteur présumé du projet de mécanisation. Interrogés, des manifestants ont indiqué que les rumeurs concernant un prochain démarrage du projet couraient depuis avec persistance, et que c'est pour interpellier l'opinion publique mais surtout les autorités, qu'ils ont décidé de passer à l'offensive en organisant ces manifestations de protestation. Ainsi, espéraient-ils se faire entendre des autorités et de les amener à trancher dans le bon sens.

Après l'intervention du préfet Félix Zanfongnon et de madame Inès Aboh née Houessou, chef de la circonscription urbaine de Porto-Novo, avec le concours des agents de police, les manifestants ont accepté de replier mais, tout en promettant de reprendre le mouvement si les autorités ne se penchent pas très rapidement sur la situation.

ZOU - COLLINES

CARDER-ZOU : PLUS DE
96 MILLIONS DE F CFA DE
DÉFICIT EN 2000

Un déficit net de 96 millions de F CFA contre 59 millions de F CFA en 1999, c'est la situation qu'affiche l'exercice de l'année 2000 du Carder-Zou, a indiqué monsieur Simon Dégila, directeur général de cet organisme au cours de la session ordinaire de l'institution réunie mardi 29 mai dernier à son siège à Bohicon.

Le Carder-Zou-Collines traverse depuis trois ans, les plus sérieuses difficultés de son existence, a déclaré le directeur général. Cette situation a-t-il souligné, est préjudiciable à la survie de l'institution. Celle-ci qui est au bord du gouffre a besoin du secours de l'État et d'autres structures œuvrant pour la promotion de l'agriculture, a-t-il ajouté.

Pour le président du comité de gestion monsieur Sidi Latifou, la situation mérite une réflexion profonde sur le devenir des Carders en général et celui du Zou et des Collines en particulier.

"Nous devons tout faire pour éviter un chaos du Carder, car l'agriculture reste la base de développement de notre pays" a-t-il conclu.

Pendant ce temps, le Foyer des jeunes filles d'Abomey enrichit sa garde-robes grâce à un don d'effets vestimentaires. Le généreux donateur est le Centre de promotion et de formation de l'association "Éducation et développement Bénin". La cérémonie de remise a eu lieu jeudi 31 mai dernier. Au total 430 vêtements dont 325 pull-overs ont été remis à la directrice du Foyer par le président de l'association "Éducation et développement Bénin", M. Apollinaire Ahanhanzo. Cette modeste contribution permettra de doter les enfants démunies, de vêtements chauds pour la période de fraîcheur a-t-il souligné.

É. Dégila

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 922
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kenya (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chili	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

UNE MONOGRAPHIE HISTORIQUE
DU VILLAGE HULA DE KONHO

Dans le Mono, entre Ajaha et Kotokoli, Konho est un village de taille modeste appartenant, comme ces deux derniers, à la culture hula; il est remarquable par son caractère cosmopolite et par l'hétérogénéité de ses éléments humains constitutifs.

LES ORIGINES

L'histoire de Konho commence par un certain Aklakpaso, originaire d'Antintongon près d'Aklaku au Togo. Chasseur de son état, il est guerrier, du clan des Tungban. Il est le fils d'Ayisu et a pour surnom Aghoshon-in. Son frère utérin Kintowuyé a pour père Gbagada. Un jour, au cours d'une querelle véhémente qui les opposa, Aklakpaso tua Kintowuyé d'un coup de feu. La famille paternelle de ce dernier se révolta contre le meurtre et chercha son salut dans la fuite; une fuite qui devait le conduire en un lieu où il pourrait se sentir en sécurité. C'est Agbannakin, siège d'un puissant pouvoir politique qu'il choisit. Il y vécut heureux pendant quelque temps et se maria même à une femme de la région. Il ne se sentit pas pourtant en sécurité au fur et à mesure que les échos des démarches entreprises par la famille de son frère assassiné pour le retrouver lui parvenaient, de plus en plus persistants. Il quitta alors Agbannakin, pour aller se réfugier un peu plus loin, sur la presqu'île de Hévè, aux côtés de Maman Jéjé, une riche marchande possédant des biens dans plusieurs villages voisins.

Aklakpaso ne manqua pas d'exposer ses problèmes à sa protectrice. Il obtint d'elle une aide financière qu'il envoya chez lui en dédommagement de la famille paternelle de son frère. Il se mit entièrement au service de sa protectrice qui, en guise de témoignage de la confiance qu'elle avait en lui, lui confia une partie de la gestion de ses biens à Ajaha où il s'installa et vécut heureux, même si ceux de son nouveau milieu le considéraient comme l'esclave de Maman Jéjé. Parallèlement, il continua à mener ses activités cynégétiques qui le conduisaient souvent sur un site qu'il trouva agréable et qui, de surcroît, est beaucoup moins exposé aux regards indiscrets qu'Ajaha où il continua toujours de faire prospérer les affaires de sa tutrice toujours restée, elle, à Hévè. L'idée de quitter Ajaha ne cessa de hanter son esprit, car il continuait de craindre qu'en dépit du dédommagement, les proches du frère assassiné, vindicatifs, ne viennent se venger dans cette localité trop accessible. Il alla fonder sur le bon site précédemment découvert, un village qu'il nomma Konho, c'est-à-dire au milieu (ho), des kon, roseaux de grande taille encore abondants dans la région. Le nouveau village qui n'était pas sans attraits, devint très tôt une zone d'appel pour d'autres migrants.

LE PEUPLEMENT

L'installation d'Aklakpaso fut, peu après, suivie de celle d'Akla venu d'Agbannakin pour des raisons qui échappent aux sources orales que nous avons recueillies dans le village. Il s'installa un peu à l'écart d'Aklakpaso en un endroit où il fut rejoint par un certain Tohon originaire de Gijli et appartenant au clan princier des Tungban, au même titre que le fondateur. Il vécut un moment au quartier Aklahuè, fondé par Akla qui devait quitter le village sans y laisser de descendance. C'est ainsi que ce vieux quartier est devenu celui de Tohon et de ses descendants.

Prince et cultivateur comme Akla, Méwanu est né à Ajaha de Dosugbo Ahun, un chasseur qui, parti d'Agbannakin, est venu s'installer, pour un mieux-être, dans cette dernière localité.

Après avoir eu des relations intimes coupables avec une de ses belles-sœurs à Aklaku, Yaku se sauva pour échapper aux représailles de son frère, Issu du clan Aheghungbo, il se réfugia à Konho. Ce Kotafon fut suivi peu après d'un Fon, Akakpo, qui a quitté précipitamment Ouidah sous la menace des guerres de Béhanzin. C'était dans les dernières années du XIX^e siècle. Du clan bien connu des Jéto, il épousa à Konho une petite fille de Tohon.

Egalement à cause des guerres, un Aizo, Sogbosi, vint de Toffo se réfugier à Konho après un petit séjour à Yanman près de Janglammei. Il est du clan des Zuhù. Le dernier à arriver à Konho pendant la période précoloniale est un Evé de Notsé (Togo) du nom d'Amanglo. C'était peu avant l'arrivée du colonisateur.

Ici se pose un problème de chronologie ou de date: à quand remonte la fondation de Konho? Les décomptes de générations ne nous font pas remonter plus loin que le XVIII^e siècle; mais il n'est pas exclu que l'on puisse vraisemblablement remonter encore plus loin dans le passé. Il est cependant certain que Konho a été fondé bien après Agbannakin où a d'abord séjourné Aklakpaso, et également après Hévè et le petit village voisin d'Agbosucioj éloigné seulement de trois kilomètres. Agbosu, son fondateur, est venu de Hévè et est du même clan (Huèzé) que Maman Jéjé. Au moment où il était venu fonder Agbosucioj, Aklakpaso n'était pas encore à Hévè. Aujourd'hui, l'administration fait de ce village (Agbosucioj) un quartier de Konho dont l'histoire est complètement différente. Il est acquis que Konho ne fait pas partie des villages hula de première génération, en dépit de l'ancienneté d'Aklakpaso-komé, le premier quartier où se trouve Dan Azogbannon, la toute première divinité du village.

LES DIVINITÉS

L'une des particularités ici est, d'une part l'absence de Hula-yéhu ou Hula-yodu (divinités hula) comme Avlékété, Tobosi, Ahuaga, etc. d'autre part, la préminence de Dan, divinité dispensatrice de richesses, de pluie et d'une abondante récolte dans un village où l'agriculture a toujours pris le pas sur la pêche. Cette divinité comporte à la fois le principe mâle et le principe femelle. Intimement lié à une termitière, ce Dan a longtemps porté ce nom, jusqu'au jour où vint d'Avakpa non loin d'Allada, un devin dont le support matériel de voyance est l'œuf. C'est lui qui révéla que cette divinité appartenait effectivement à la catégorie des Dan, mais que son nom spécifique est bien Dan Azogbannon, c'est-à-dire le Dan aux trente cornes.

En outre, des divinités classiques bien connues de l'aire culturelle ajatado sont aussi en bonne place à Konho, telles que Shango, Hévioso, Sakpata et, bien évidemment, le Tolégba. Nous renonçons à entrer dans le domaine des divinités éaniques qui n'ont pas une dimension poliade.

Konho possède son bosquet sacré (2) du nom de Hunzunmè où il existe des autels de Sakpata, de Hévioso et d'un autre Dan différent d'Azogbannon et moins puissant, bien figurant parmi les grandes divinités du village. Jadis verdoyant et exubérant, ce bosquet sacré a complètement été détruit par des feux de brousse inconsidérés.

CONCLUSION

Peuplé par des migrants guerriers, aizo, fon, kotafon, hula, évé, Konho fait partie des villages hula les plus cosmopolites, les plus hétérogènes, les plus composés sous une apparence d'homogénéité. Il est l'un des très rares cas de localité hula s'adonnant beaucoup plus à l'agriculture qu'à la pêche qui n'est qu'accessoire.

Enfin, ce village, fait singulier, compte parmi ses ancêtres des individus peu recommandables ayant commis qui, un crime, qui, un adultère, etc.

NOTES

(1) L'essentiel de ces informations nous a été fourni par les dévotionnaires de sources orales dont les références sont les suivantes:

AKAKPO Ernest, né vers 1925, menuisier à la retraite, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

AKLAKPASO Akakpo, né vers 1925, cultivateur, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

AKLAKPASO Barnabé, né vers 1969, cultivateur, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

JAASI Comlan Louis, né vers 1947, cultivateur, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

JAASI Sowana, né vers 1936, cultivateur, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

MÉWANU Comlan, né vers 1947, cultivateur, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

MÉWANU Hladé, né vers 1920, cultivateur, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

YAKU Hunkpau Antoine, né vers 1949, quartier Aklahuè (Aklakpasokomé).

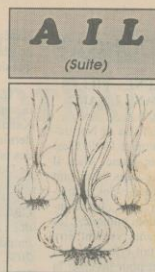
Ils ont été interrogés le 10 mai 2001.

(2) Rares sont les localités Hula qui n'en possèdent pas. Ce n'est donc pas une particularité dans cet univers socioculturel.

A. Félix Iroko

PLANTES MÉDICINALES

Contenant, entre autres, de l'allyle (essence sulfurée volatile), du soufre, de l'iode, de la silice, c'est un antiseptique naturel et un merveilleux désinfectant, notamment pour les poumons. L'association naturelle de ses substances constitue un ensemble de protection de l'organisme contre les maladies, le déséquilibre glandulaire et bien d'autres troubles.



d'ail pilé dans 250 grammes d'eau bouillante; pour enfants jusqu'à un an: 15 grammes; jusqu'à cinq ans: 25 grammes; jusqu'à 10-12 ans: 40 grammes; ensuite: de 60 à 80 grammes. Prendre ou donner 8 à 10 cuillerées par jour; cuillerées à café jusqu'à 5 ans; à dessert pour 10-12; à soupe ensuite. Aux enfants qui font des difficultés pour prendre l'eau aillée, on

donnera par cuillerées un mélange d'ail pilé et de sucre de canne, dans la proportion d'une partie d'ail pour deux de sucre.

L'ail se prête aussi à bien des usages externes et bienfaits.

Pour soigner et faire disparaître des verrues (plantaires ou autres) et des petits kystes, frotter ces excroissances avec un tronçon d'ail. Répéter plusieurs fois par jour. Vers la fin du traitement, compléter avec de petits emplâtres d'argile.

Pour les cors et durillons, couper une rondelle d'ail de la dimension de la partie cornée. Maintenir en place avec un pansement collant. Renouveler matin et soir.

On massera doucement les ganglions engorgés avec un mélange d'ail pilé et d'huile d'olive.

En cas de surdité d'origine rhumatismale, introduire dans l'oreille, chaque soir, un tampon de coton imbibé de jus d'ail fraîchement exprimé. Ceux qui se plaignent de maux de dents ou d'oreilles peuvent introduire, dans l'oreille, une gousse d'ail, mais il faut d'abord la trempée dans une gaze fine qui dépassera de l'oreille, afin de pouvoir tout retirer facilement. S'il s'agit d'une dent cariée, mettre également de l'ail pilé dans la dent. Tout ceci ne se dispense pas du recours au dentiste.

L'ail est secourable aussi aux rhumatisants et arthritiques qui se frictionneront ou se feront frictionner les parties douloureuses avec un mélange d'ail et d'huile camphrée (2 parties d'huile pour une d'ail).

Désmassages de la colonne vertébrale avec ce mélange redonneront force et vigueur à l'organisme déficient. La gale se traite également avec ce mélange dans lequel on peut faire alterner l'eau argileuse avec l'huile.

Dans certains cas d'arthrite ou de rhumatisme articulaire récalcitrant, il faut recourir à ce remède héroïque qu'est la phytécène. Pour ce faire on râpe quelques gousses d'ail cru et on applique à même la peau. Au bout de quelques heures, une poche d'eau se forme, puis crève. Retirer alors le cataplasme d'ail et remplacer par de l'argile en pâte.

(1) L'ail met en entrave à la formation de produits de putréfaction dans l'intestin, lesquels produits ayant un effet cancérogène, on connaît alors que le cancer soit très rare dans les régions de l'Europe méridionale où l'on consomme énormément d'ail.

(à suivre)

Dans notre prochaine livraison: LES VERTUS DE LA TEINTURE D'AIL...

Activant la sécrétion gastrique et la motricité des parois de l'estomac, l'ail est apéritif et digestif à la fois. S'il n'est pas toujours bien toléré par l'estomac, c'est que: ou bien il est insuffisamment mastiqué et insalivé; ou alors que la muqueuse de l'appareil digestif est très irritée ou ulcérée. Dans le premier cas, il faut surveiller la trituration buccale; dans le deuxième, il faut prendre un peu d'eau avec de l'argile un moment avant le repas.

Il serait vraiment regrettable de devoir se priver d'ail en quoi l'on peut avoir également confiance pour dissoudre les concrétions parasitaires (cristaux d'acide urique, etc.) des artério-sclérose et entraver la calcification des artères.

En stimulant le cœur et en débarrassant le sang, l'ail facilite la circulation et fait baisser la tension excessive. Ceux dont la tension est normale ou trop basse n'ont rien à craindre car tout ce qui est naturel participe au retour à l'équilibre et, s'il serait dangereux pour un hypotendu de prendre un médicament hypotenseur, il n'y a que des bienfaits à attendre de l'ail et de ses vertus.

N'oublions pas que c'est aussi un vermifuge puissant et qu'il suffit parfois d'en faire un collier ou d'en mettre dans un sachet au cou des enfants pour faire fuir les parasites du corps.

Pour l'usage interne, le plus simple est d'en introduire dans tous les plats. Il faut l'utiliser cru le plus souvent possible, la cuisson lui faisant perdre la majeure partie de ses principes actifs.

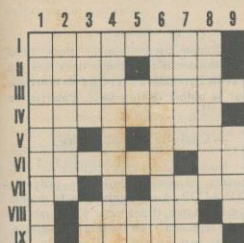
Pour une action plus efficace on peut agir ainsi: en râper 2 à 4 gousses (commencer par une gousse) dans un verre d'eau chaude. Laisser macérer toute la nuit. Le matin, passer, jeter l'ail et boire d'eau. Ou encore, autre recette, hacher de l'ail, le soir, 1 ou 2 gousses avec du persil, ajouter de l'huile d'olive. Le lendemain, l'infuser pour le petit déjeuner. Nous ajouterons cette précision qu'il est bon d'écraser l'ail avec une fourchette, dans l'huile, afin d'éviter l'évaporation des essences sulfurées, très volatiles. Une manière agréable d'accompagner un plat de crudités est d'étaler sur une tartine un mélange de beurre et d'ail râpé.

Il est maintenant bien reconnu que l'ail est un préservatif du cancer (1) et le remède le plus efficace dans la coqueluche et la plupart des toux nerveuses.

Voici la méthode du Dr Vassiloff, expérimentée avec succès: le soir, mettre les quantités suivantes

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 20



HORIZONTALEMENT

- I. Varient selon des plans différents.
— II. Apporte une preuve irréfutable.
Emballage compris. — III. S'ouvre par

trois fenêtres sur une nef latérale de l'église. — IV. Constituait pour beaucoup, durant trop longtemps, un menu... diététique. — V. Dans le temps. Moteur essentiel. — VI. Acte répréhensible. Se donne à un enfant. — VII. Sur un compas. Battrait à la course un champion olympique quelconque. — VIII. Remplit d'eau de mer un marais salant. — IX. Mesure plus d'un kilomètre au pays des Soviets.

VERTICALEMENT

- I. Est toujours salué par les braves des petits gourmands. — 2. Tapisse le conduit auditif. — 3. Carte basse. Destination. — 4. Remplie d'une stupefaction mêlée de crainte. — 5. Partie d'un objet. En épilant: passé de peu. — 6. Parasites, comme le gui, de certaines espèces. — 7. Construit. Habileté. — 8. Rénèrent longtemps sur l'Angleterre. — 9. Combustible.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RIONS UN PEU

Malentendu

Marius voulait prendre un taxi pour aller au Salon.
Il appelle une voiture et demande le prix au chauffeur.

— Cert francs, juste, répond celui-ci.
— Mais non, reprend Marius en jetant un regard critique sur le véhicule visiblement atteint par l'âge, je ne veux pas l'acheter, seulement la louer !

Un progrès

À la terrasse d'un café de Mayenne, un capitaine français et un capitaine américain sont attablés.
— Ce qu'il faut surtout dans une armée, dit l'Américain, c'est la discipline, le respect et une ferme autorité !
À ce moment, son chauffeur arrive en trombe et lui crie :

— Hello, Johnny ! Je peux prendre la voiture pour faire un petit tour ?
Le Français reste stupéfait. Et l'Américain d'ajouter :

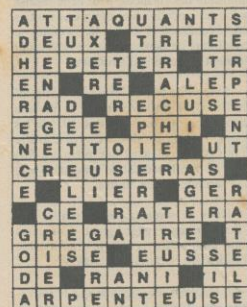
— Quel progrès, tout de même ! Autrefois, il prenait ma voiture sans rien me demander !
Pauvre papa !
Paul, 7 ans, à ses camarades de classe : « On a trouvé une nouvelle maison. Je suis bien content parce que j'aurai une chambre pour moi tout seul et ma petite sœur Béatrice aura aussi une chambre pour elle toute seule. Il n'y a que ce pauvre papa qui n'a pas de chance : il continuera à être dans la même chambre que maman ».

Pas possible ?

Un monsieur surprend un aveugle, mendiant professionnel, en train de lire un journal.

- Ah, ça, fait-il, je vous croyais aveugle ?
— Je le suis, cher monsieur.
— Alors, comment pouvez-vous lire ?
— Je ne lis pas. Je regarde les photos.

RÉPONSE AUX MOTS CROISÉS N° 19



BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

BONS MOTS

Quelqu'un a dit : « Si on se mêlait que de ce qui nous regarde, il n'y aurait plus de conversation possible ».

Quant à Sacha Guitry, auteur dramatique français (1885-1957), il a écrit :

— « Avez-vous remarqué que, lorsqu'on fait rétablir une conversation téléphonique coupée, on s'aperçoit qu'on s'était tout dit ! »

CITATIONS

— « Un être qui s'habitue à tout, voilà, je pense, la meilleure définition qu'on puisse donner de l'homme » (Dostoïevski, célèbre écrivain russe, 1821-1881). Titres principaux : Les pauvres gens, Crime et châtiment, Le joueur, L'Idiot, Les frères Karamazov.

— « Les mots peuvent ressembler aux rayons X, si l'on s'en sert convenablement, ils transpercent n'importe quoi » (Aldous Huxley, 1894-1963). Aldous Huxley est un

écrivain britannique, peintre satirique du monde moderne. Son frère Julian était un biologiste qui fut notamment directeur de l'UNESCO en 1946.

— « S'il ne croit plus qu'il puisse sauver ses frères... l'homme est perdu », a écrit Maxence Van Der Meersch (1907-1951). Van Der Meersch était un écrivain français qui a dépeint la vie dans les campagnes et les cités industrielles du Nord de la France. Principaux titres : La maison dans la dune, L'empreinte du dieu, Corps et âmes.

PROVERBES

Thème : le regard

— « Les voiles des cœurs sont déchirées quand les cœurs se regardent en face » (proverbe berbère).

— « Les yeux échangent leur regard et les êtres existent » (proverbe chinois).

— « Le péché dont on se repent est le père de la vertu, mais la vertu dont on se glorifie est la mère du péché » (proverbe malgache).

FAÇONS DE PARLER

LE BON LANGAGE

« Cligner », « clignoter », « clin d'œil »

Fermer à demi les paupières ou bien fermer et rouvrir rapidement les yeux, c'est « cligner ». On cligne les yeux ou on cligne des yeux... au choix !

À ne pas confondre avec « clignoter », un verbe qui, dans le langage courant, ne s'emploie presque plus pour les yeux (yeux ou paupières qui clignent). « Clignoter » se trouve surtout dans le langage de la signalisation routière, pour désigner une lumière intermittente.

« Clignotant » employé comme nom a fait disparaître le nom « clignoteur ».

Quant à l'expression « clin d'œil », elle donne au pluriel des clin d'œil aussi souvent que des clin d'yeux.

DES MOTS ET DES FAUTES

Goujat et goujon

Chaque dimanche, nombreux sont ceux qui aiment à taquiner le goujon c'est-à-dire s'adonner à l'art de la pêche. Le goujon est ici un poisson d'eau douce, délicieux en friture. Mais, en sculpture, le goujon est une petite gouge, un outil creusé avec un bout tranchant et courbe. Rien à voir avec le goujat qui, à l'origine, est un mot du Languedoc, dans le Sud de la France qui signifie garçon. Le goujat était en vieux français le mot pour désigner un valet d'armée. Est-ce en raison des mauvaises manières de certains soldats qu'un goujat aujourd'hui est un homme qui manque de savoir-vivre et de délicatesse ? Vous pouvez parler de goujat, mais aussi de malotru, de mufle ou de rustre et si vous êtes très en colère, de façon plus familière, vous pouvez traiter quelqu'un de vraiment indélicat de gougnafier ou de pignouf.

AUTOUR D'UN MOT

Équipe

En dehors des équipes de football ou de sports en général, peu de gens savent qu'à l'origine, le mot est issu du vocabulaire de la batellerie et que l'équipe était une petite flottille qui appartenait à un même batelier, ce qui a donné par la suite le mot équipage pour désigner l'ensemble des marins qui travaillent sur un même bateau. C'est au XIX^e siècle que le sens s'étend et l'équipe au sens moderne désigne un groupe de personnes qui s'unissent pour effectuer une tâche commune. Ce qu'est censé faire par exemple, un gouvernement, mais on sait bien que dans une équipe gouvernementale, les projets communs sont des sujets de divergence d'où la difficulté de travailler en équipe.

Ceci semble plus simple — et c'est heureux ! — pour des équipes de secours ou des équipes de chercheurs qui apprennent à développer un esprit d'équipe c'est-à-dire la volonté de collaborer en parfait accord. Les supporters soutiennent en général leur équipe favorite de football ou de rugby. Mais si en général on parle d'équipes pour ce type de sports, lorsqu'il s'agit de sport automobile, ou de coureurs cyclistes, on ne parle plus d'équipe mais d'écurie ; pourtant ces sportifs ne semblent pas être de mauvais chevaux !

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Thriller

On peut dire que le mot est né avec le film policier, dans les années 20 et, depuis, n'a pas cessé de prospérer. Le mot vient de l'anglo-américain « *thrill*, faire frissonner ». Un thriller est un film policier ou fantastique qui provoque des sensations fortes avec un suspense savamment entretenu.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Folklore

Le folklore vient de l'anglais « *lore* », la science et « *folk* » le peuple ; le folklore est donc étymologiquement la science du peuple donc la science des traditions, des usages de l'art populaire d'une région, d'un groupe humain ou d'un pays. Malheureusement, le folklore est souvent vu comme une sous-culture, ce qui a conduit le mot vers un sens plus péjoratif pour désigner quelque chose de sans importance ou de pas sérieux. On parle aujourd'hui du folklore des prix littéraires qui sont sans signification profonde aux yeux de certains. Et si on vous parle d'une réunion plutôt folklorique ou folklo, on pourra comprendre que cette réunion manquait certainement de sérieux.

À PROPOS DE ... Pervertir

Le verbe latin « *pervertere* » qui a donné pervertir en français signifiait « *renverser, retourner* », mais pervertir a eu très vite le sens de rendre mauvais, de changer en mal donc de corrompre une chose. Pervertir une personne ce sera la dépraver, la débaucher, la dévoyer. Mais la souffrance ou le malheur peuvent aussi pervertir, gâter une personne au sens moral. Mais si je dis que l'argent pervertit le sport, je veux dire que l'argent dénature et détourne de son but l'esprit sportif. Une pensée peut aussi se pervertir en se politisant c'est-à-dire qu'elle a dégénéré et a perdu sa nature initiale au contact de la politique. Le contraire de pervertir serait améliorer, corriger, élever.

LES MOTS ET LEUR HISTOIRE

« Infarctus »

Souvent, on entend parler d'« infarctus » au lieu d'« infarctus ». Cette déformation du nom « infarctus » vient-elle du fait que les douleurs entraînées par un accident cardiaque peuvent faire croire que le cœur se fracture ? Fracture... fractus...

Le terme exact est donc « infarctus ». Il date du XIX^e siècle.

Le cœur nécrosé par l'absence de circulation prend en effet l'aspect d'une farce (farctus en latin) d'où le terme « d'infarctus ». Et non « d'infarctus » !

JEU DE MOTS

Des habitants et des pays

Comment appelle-t-on les habitants de :

1. Vanuatu (Mélanésie, Pacifique Sud) ?
2. Trois-Rivières (ville du Canada) ?
3. Toulouse (ville de France)

1. Les Vanuatuans. 2. Les Trifluviens. 3. Les Toulousains.

NATION

AFFAIRE SONACOP

(Suite de la première page)

quelles cette société nationale a été privatisée.

Nous, profanes, bien loin de ces subtilités que recèlent les activités de notre État, nous le remercions bien sincèrement de nous avoir permis d'en savoir un peu plus sur ce qui est fait, au nom de nous tous, par ceux qu'il appelle les «grosses têtes».

Nous n'aurions jamais osé nous aventurer dans les arcanes d'un sujet aussi ardu et passionné si nous n'avions pas compris que pour notre ministre «le débat reste ouvert pour toutes les contributions d'où qu'elles viennent».

Tant pis, osons, mais sans passion ni esprit polémique.

Parce que, grâce à notre ministre, nous avons de cet événement une lecture quelque peu différente de la sienne, nous avons décidé de vous faire part de notre modeste contribution. Elle s'articulera autour des deux thèmes principaux suivants :

1) RÔLE DE L'ÉTAT

- Faut-il privatiser ?
- Prix de cession.
- Choix de l'adjudicataire.

2) RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES BÉNINOISES

RÔLE DE L'ÉTAT

— Faut-il privatiser ?

Comme notre ministre, nous ne pouvons pas accepter, après 17 ans d'enfer, de sortir d'un communisme dogmatique, aveugle, qui n'a fait ses preuves nulle part (en tout cas pas chez nous) pour nous enfermer de nouveau dans une autre idéologie non moins totalitaire, celle d'un libéralisme à tout crin, sauvage et inhumain dont les effets dévastateurs seraient comparables à ceux de l'esclavage.

Au nom de ce libéralisme-là et des différents plans d'ajustements structurels élaborés par d'éminents technocrates, les Institutions financières internationales nous ont imposé de privatiser toutes les entreprises béninoises qui naguère avaient été nationalisées.

Avons-nous la possibilité de ne pas obtempérer à cette sommation ?

Laissons de côté un instant les intérêts stratégiques qui n'ont de raison d'être que pour assurer l'indépendance énergétique et économique d'un pays. Nous sommes loin d'être un État indépendant...

Le service social d'intérêt public peut faire l'objet d'une concession de la part de l'État.

Pour nous donc, une entreprise nationale doit être en tous points exemplaire. Ses performances de gestion, de résultats doivent souffrir avec bonheur la comparaison avec les meilleures entreprises privées. Si, par ailleurs, elle est investie d'une mission d'utilité publique, elle doit l'accomplir avec compétence. Enfin, outre les impôts et diverses redevances à l'État, elle doit contribuer à apporter, en plus, son obole pour un meilleur équilibre du budget de l'État.

D'après notre ministre, la SONACOP, Société nationale remplissait tous ces critères. C'est tout à son honneur et nous ne pouvons qu'en féliciter ses anciens dirigeants. Nous savons qu'ils nous répondront, avec la modestie que nous leur connaissons, qu'ils n'ont fait que leur devoir en tant que serveurs de l'État, et c'est bien ainsi.

Si, dans ces conditions, en privatisant la SONACOP, l'État, du même coup, se prive pour toujours de tous ces avantages que lui procurait cette Société nationale, il faut que notre État, quel que soit celui qui le dirige, revienne sans tarder avec ce dossier auprès du donneur d'ordre, l'instigateur de cette privatisation. La Banque Mondiale doit garantir aux Béninois l'équivalent de ce qu'elle leur a demandé d'offrir par idéologie au secteur privé. Il ne peut en être autrement.

Si nos dirigeants se heurtent à une fin de non recevoir de sa part, elle apportera publiquement la preuve que son véritable dessein n'est pas de nous aider à sortir de notre situation de sous-développement mais bien le contraire, c'est-à-dire qu'elle cherche plutôt, et avant tout, à accentuer notre dépendance à son égard.

L'État béninois doit alors en tirer toutes les conséquences pour l'avenir et quel qu'en sera le prix.

Pour commencer à prévenir cet avenir, monsieur le ministre, aidons notre État à recouvrer sa dignité. Vous, vos amis, tous les Béninois de bonne volonté, adressons une lettre ouverte à la Banque Mondiale pour prendre position sur ce sujet.

— Prix de cession de la SONACOP

Malgré les brillantes explications de notre ministre, nous n'appréhendons pas encore clairement les règles et méthodes ayant permis de fixer le prix de cession de la SONACOP.

Quand et comment avons-nous déterminé ce prix ? Quelle était la situation nette de la SONACOP à la veille de sa privatisation ? Son prix de cession a-t-il été déterminé à partir de ses seules immobilisations ou avons-nous cherché à le faire sur la base de sa situation nette ?

En effet, cette valeur de cession ne peut se réduire aux seules immobilisations de la SONACOP, soit 28.300.000.000 F.CFA comme le laisseraient penser les explications de monsieur le ministre. Cette valeur doit prendre en compte tout ce que possède la SONACOP (ses immobilisations, ses valeurs d'exploitation, ses valeurs disponibles, son bénéfice en cours de formation, etc.) dont il faut déduire toutes ses dettes (dettes à court, moyen et long termes).

Même si cette situation nette a été déterminée plusieurs années auparavant, il devrait être prévu des ajustements à la baisse comme à la hausse.

S'il n'en a pas été ainsi, il est à craindre que la maîtrise du processus comptable de cette privatisation n'ait pas été assurée de façon satisfaisante.

Acte délibéré ou non ? Les différentes enquêtes en cours doivent le dire.

En tout cas ce point capital doit être revu.

Ceci étant, l'exemple du Crédit Lyonnais ne nous semble pas heureux, car

contrairement à ce que nous dit notre ministre, ce dossier n'est pas clos.

En effet, à cause d'une gestion spéculative et hasardeuse de ses dirigeants, le Crédit Lyonnais était devenu un énorme gouffre financier qu'il n'était pas facile de liquider parce que personne n'en voulait. Ce gouffre a été comblé par l'État français en 5 étapes :

1) Il a commencé par mettre de l'ordre et à faire le ménage dans cette maison en se séparant de ses dirigeants de l'époque;

2) la Commission européenne a demandé et obtenu de lui que les branches véreuses des activités du Crédit Lyonnais soient coupées;

3) cette opération de toilette terminée, l'État français, c'est-à-dire le contribuable français, a mis la main à la poche pour renflouer ce bateau en perdition. Ce renflouement a coûté plusieurs milliards de FF à tous ceux (Béninois compris) qui paient des impôts en France;

4) pour rassurer les investisseurs, une fois le prix de cession déterminé en toute transparence, un groupe de noyau dur composé essentiellement d'établissements bancaires dont le chef de file est le Crédit Agricole a été constitué, sous l'égide du ministère des finances, pour cette reprise selon des modalités bien définies, assorties d'une échéance. À son terme, les cartes ou conditions de pérennité de ce noyau dur seraient revues et redistribuées;

5) le reste des actions a été enfin introduit sur le marché boursier et mis à la disposition des Français désireux de les acquérir. Ceux-ci ont donc payé 2 fois le titre Crédit Lyonnais : une première fois lors du renflouement de cette banque et une seconde fois en bourse.

Nous ne sommes pas persuadés que l'État français ait gagné grand-chose dans cette affaire; par contre le contribuable français sait ce qu'elle lui a coûté.

Il convient de signaler que le sauvetage du Crédit Lyonnais comporte un volet judiciaire qui suit son cours. Compte tenu des personnalités mises en cause (hommes politiques, ministres, fonctionnaires de haut niveau...), la justice avance à son rythme mais sûrement. Elle passera un jour.

Puisque nous parlons du Crédit Lyonnais, rappelons qu'il était la banque correspondante de la B.C.B. (Banque commerciale du Bénin) en France. Par les transactions effectuées entre ces deux établissements, le Crédit Lyonnais ne pouvait ignorer la situation réelle de la B.C.B. tout au moins pour les opérations que cette dernière lui demandait d'effectuer pour son compte.

L'a-t-on appelé en complément même symbolique d'une partie du passif de la B.C.B. lors de la retentissante faillite de celle-ci ?

La réponse est certainement négative car nous croyons savoir que lors de la traversée du désert qu'a connue notre système bancaire après le désastre de la B.C.B., nous n'avions trouvé rien de mieux que de faire appel à ce même Crédit Lyonnais pour tenter de redorer notre blason malgré les mises en garde circonstanciées de certains Béninois sur

son compte. Heureusement pour nous l'expérience n'a duré que deux ans «le Crédit Lyonnais s'est retiré de nouveau sur la pointe des pieds»... Pauvres de nous !!!

— Choix de l'adjudicataire

Nous ne pouvons pas blâmer nos dirigeants d'avoir choisi de céder la SONACOP à un Béninois à la double condition que, d'une part, l'honorabilité de ce repreneur soit incontestable et que, d'autre part, sa surface financière soit sérieusement garantie.

À nos yeux, sous ces conditions, ce choix politique est préférable à celui d'un Béninois qui serait un homme de paille au service en réalité des intérêts de multinationales étrangères échappant totalement au contrôle de notre État.

Pour nous, le rôle actif de notre État aurait dû s'arrêter à ce stade :

— *détermination du prix de cession selon des règles bien définies et dans une transparence absolue;*

— *Choix de l'adjudicataire aux conditions décrites supra.*

RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES BÉNINOISES

Pour le reste de cette opération, le relais aurait dû être pris, sous l'œil vigilant du ministère des finances, par le secteur bancaire béninois.

Les banques impliquées dans cette affaire ont perdu une belle occasion de démontrer qu'elles sont capables de faire autre chose que leur épicerie traditionnelle.

Elles savaient que leur client déclaré adjudicataire n'avait pas les moyens financiers suffisants pour honorer ses engagements vis-à-vis de l'État. Elles avaient de sérieux atouts de pression pour le dissuader de toute velléité d'acte délicieux. Elles avaient à leur disposition plusieurs formules pour l'aider à organiser en toute légalité cette reprise :

1) *organiser pour lui un pool bancaire qui investit une partie de ses fonds propres dans cette opération;*

2) *faire ce qu'elles appellent un, voire plusieurs tours de table de leurs principaux clients pour réunir les fonds nécessaires pour désintéresser l'État;*

3) *opérer éventuellement une combinaison des 2 premières formules;*

4) *faire appel aux «bonnes femmes de Dantokpa» comme les appelle notre ministre, etc.*

Nous sommes heureux et fiers d'appréhender, grâce au ministre Glèlè «qu'elles ont les pieds sur terre et qu'elles brassent des milliards tous les jours pour la bonne santé de notre économie nationale».

Par rapport à ces milliards journaliers, pouvons-nous savoir, monsieur le ministre, quelle est la part contributive de ces commerçants avisés aux finances de l'État, à la Chose publique ?

Certes, elles, comme bon nombre de nos concitoyens ne font pas confiance à notre État car il n'inspire effectivement pas confiance.

Devons-nous déplorer sans cesse cette situation et ne rien faire pour qu'elle évolue dans le bon sens ?

Devons-nous sans cesse déplorer que notre État est pauvre alors que notre pays regorge, selon notre ministre Gièlè, de citoyens qui sont riches ?

Pour combien de temps encore devons-nous continuer à aller mendier auprès de la Banque Mondiale ou des bailleurs de fonds étrangers pour améliorer le sort de chacun de nous ?

Nous nous évertuons à penser que notre État c'est la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Europe, etc. bref l'Étranger.

L'État béninois c'est chacun de nous. Il est à notre image. Nous avons des devoirs mais aussi des droits à son égard et réciproquement.

Nous avons devant nous un long travail d'éducation civique, de changement de mentalités à opérer. Plus tôt nous l'aborderons, mieux nous nous en porterons.

Que le lecteur nous pardonne cette digression, ce cri du cœur.

Revenons à la SONACOP.

Les banques qui ont été sollicitées pour financer cette opération de cession ont préféré choisir la solution de facilité: aller, comme certains Béninois, chercher l'argent là où elles savent que leur impunité est garantie. C'est en tout cas ce que nous avons compris en lisant le rapport d'expertise de la Commission bancaire du 12 mai 2000:

1) Le 2 avril 1999, date de signature de la Convention de Cession, la Continental des pétroles et d'investissements (CPI) doit verser à l'État 50% du prix de cession soit 4.875.000.000 F CFA.

Le 1^{er} juillet 2000, date du transfert effectif de propriété, le solde soit 4.875.000.000 F CFA doit être versé à l'État.

2) Le 2 avril 1999, la CPI n'avait pas les fonds nécessaires au paiement à l'État des 4.875.000.000 F CFA.

Le chèque DAP N° 1380 de 4.875.000.000 F CFA émis le 2 avril 1999 par la Continental Bank du Bénin pour couvrir cet engagement était sans provision (lettre 081/99/DG/MSA/DEX/DJE du 4 mai 1999 du Directeur général de cette banque). En outre l'émission de ce chèque sans provision a été faite en violation de la loi bancaire.

La BCEAO, banque du Trésor public béninois aurait dû réagir aussitôt ou au plus tard à réception de cette lettre du 4 mai 1999 pour faire sanctionner ce délit par les Instances financières compétentes.

Une simple demande d'explication de surcroît inopérante nous paraît notoirement insuffisante.

Ainsi il apparaît clairement que l'opération de privatisation de la SONACOP par cession à la CPI aurait dû prendre fin avant même de commencer le 2 avril 1999 ou au plus tard le 4 mai 1999, la Société cessionnaire n'étant pas en mesure d'honorer ses engagements.

3) Du 6 mai 1999 au 25 juin 1999, plusieurs prêts d'un montant global de 6.775.000.000 F CFA ont été consentis par la BIBE à la CPI, Société cessionnaire, en toute illégalité c'est-à-dire en violation de la loi bancaire.

4) Le 25 mai 1999, sur la base de ces prêts consentis illégalement, la BIBE a transféré à l'étranger pour le compte de la CPI la somme de 5.619.000.000 F CFA en violation de la réglementation des changes.

La Commission bancaire aurait dû être saisie à plusieurs reprises:

— le 2 avril 1999;

— du 6 mai au 6 juin 1999;

— le 25 mai 1999.

Nous n'insisterons pas davantage sur les autres aspects de ce lamentable et méprisable montage financier. Il renforce notre conviction sur 2 points:

1) la BCEAO a été certes abusée mais elle a manqué de vigilance et de fermeté vis-à-vis de ces Banques;

2) les dirigeants de ces dernières ont pris une lourde responsabilité en organisant et en incitant leur client à commettre des actes délictueux.

Rien ne peut atténuer leur forfait. Des mesures disciplinaires sont prévues en pareilles circonstances. Elles doivent être prises sans complaisances et sans tarder par leurs autorités de tutelle en attendant les poursuites judiciaires appropriées.

Et la SONACOP S.A. ?

Nous nous trouvons devant l'alternative suivante:

1) ou son cas est solutionné dans le cadre idéologique de privatisation exigée par la Banque Mondiale et elle est alors réintégrée dans le secteur nationalisé;

2) ou nous la considérons désormais comme une société de droit privé. Le problème de son manque de trésorerie ne concerne pas l'État mais des banques qui savent très bien comment elle en est arrivée là: «l'argent» dont elle disposait pour payer ses dettes à l'égard de l'État et de ses autres créanciers a servi à couvrir leur forfait.

Toute tentative de chantage à ce sujet de la part de la CPI serait de mauvais aloi. Elle sait qu'elle est liée par un cahier des charges contenu dans la convention de cession. Elle doit s'y conformer.

Une Société commerciale qui ne peut plus payer ses dettes (et c'est le cas) dépose son bilan et doit être liquidée. Le retour de la SONACOP dans le secteur nationalisé s'imposera de fait.

Dans un cas comme dans l'autre, cette situation ne peut perdurer.

La SONACOP nous offre l'occasion d'un sursaut salutaire. Notre pays sortira grandi de cette difficile épreuve si:

1) les uns et les autres (société civile, corps constitués, syndicats, etc.) nous faisons preuve de responsabilités et de détermination pour nous en sortir;

2) nous prenons un minimum de hauteur pour dépasser nos clivages afin de traiter comme elle doit l'être cette affaire de droit commun certainement pas la première du genre depuis 10 ans.

Vous avez raison monsieur le ministre: les crimes économiques doivent être imprescriptibles, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui.

Exigeons de nos politiques qu'ils renouent définitivement aux pressions, d'où qu'elles viennent, sur ceux qui ont en charge la résolution de cette affaire et de celles du passé. Ces derniers méritent notre soutien sans faille.

Nous ne pouvons pas nous lever tous les matins en criant «nous sommes dans un État de droit» si dans les actes quotidiens que nous posons nous ne nous conformons pas aux exigences de l'État de droit et de la démocratie, en particulier le respect de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs et contre-pouvoirs qui sont le ciment de l'État de droit.

Docteur Anicet Nhououay, membre d'un groupe de réflexions de Béninois vivant en France.

CAMPAGNE COTONNIÈRE 2001 - 2002 HORRIBLE SCANDALE

(Suite de la première page)

—Menaces—Corruption—. Et tous ces hommes, tous ces groupements, toutes ces institutions financières sont manipulés et asservis par un seul homme qui a, de ce fait, un quasi monopole sur la filière.

Ce monopole de fait n'eût inspiré notre article si les populations, qu'il s'agisse de la collectivité tout entière ou plus particulièrement de ces cultivateurs qui triment dur à labourer sous un soleil de plomb leurs champs, à les semer de graines de coton et à respirer ou s'ingurgiter les résidus chimiques d'intrants agricoles dont le choix et l'analyse ne leur donnent de façon irréfutable aucune garantie réelle d'absence de nuisance à leur santé, à leur terre, en tiraient un quelconque avantage réel. Mais ce n'est pas le cas. Les producteurs sont malheureusement victimes d'une duperie sans pareil.

Il y a quelques années, la distribution de produits mal sélectionnés ou mal contrôlés a été cause d'une très mauvaise récolte, synonyme de perte pour les producteurs et certains égreneurs, de perte pour le Bénin de son rang mondial de producteur de coton de meilleure qualité et, par voie de conséquence, de moins perçu sur exportation par l'État. L'année dernière, le désengagement couard et irresponsable de l'État a été cause d'un désordre préjudiciable au succès de la campagne. Cette année, on a tout fait pour imposer aux producteurs l'acquisition d'intrants agricoles à des prix nettement supérieurs aux meilleurs prix proposés: 235 F CFA rendu GV (groupement villageois) au lieu de 169 F CFA CAF et 213 rendu GV.

La société ayant proposé le meilleur prix a été mise sur la brèche sous le prétexte de l'attente du dénouement de la campagne cotonnière. Mais cette campagne ne s'est point dénouée à ce jour que déjà l'on propose aux paysans des engrais produits par une autre société que celle qui s'est révélée la mieux disante après la demande de confirmation des prix. De même, le prix proposé par cette nouvelle société aurait dû être le prix unique et de référence pour tous comme prévu dans le cahier d'appel d'offres. Mais une fois de plus, la coopérative d'approvisionnement en intrants agricoles (CAGIA), la Fédération des unions de producteurs de coton (FUPRO), la commission paritaire de sélection des distributeurs, tous ces organismes œuvrant soi-disant au profit des

paysans, les laisseront dans la triste obligation de devoir acheter l'engrais à 235 F rendu GVA, ou de renoncer à la culture de coton cette année. Comme malheureusement les graines sont déjà en terre, les paysans devront assumer, la mort dans l'âme le forfait perpétré à leur détriment.

Ce qui est regrettable dans cette affaire, c'est que les producteurs soient contraints, encore aujourd'hui, de perdre tout le bénéfice qu'ils pouvaient escompter de leurs récoltes au profit d'un seul individu, d'un patrimoine privé insatiable.

Ce qui est également regrettable chez ces producteurs, c'est le silence dans lequel ils ingurgitent cette mauvaise pilule. Résignés une fois de plus à subir le sort que leur a fait le patron de la filière.

Et dire que cela advient avec la complicité tacite d'un État dont l'appareil se montre pratiquement incapable de sauvegarder les droits des producteurs de coton.

Et pourtant nous avions entendu dire et promettre que le nouveau quinquennat du président Kérékou se veut contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique des populations rurales et à leur développement durable. Mais voilà tout un appareil d'État prêt à sacrifier ces producteurs de coton dont le maigre bénéfice sert pourtant à restaurer un semblant de vie dans les campagnes et zones rurales. Au sortir d'une campagne présidentielle, une telle incapacité serait ni plus ni moins qu'un manquement grave aux promesses électorales bien enregistrées.

Et l'on est d'autant plus désolé que cette situation apparait comme un pied de nez fait à tout un peuple.

Seulement, oui seulement nous sommes convaincus qu'il n'est jamais trop tard de bien faire.

Le gouvernement béninois a la lourde responsabilité d'agir vite et bien si tant est que la vision du président Kérékou exprimée clairement tout au long de sa campagne électorale de mars dernier est et demeure: «Ma priorité, c'est vous». L'heure de passer aux actes est donc arrivée. Et la fête est bel et bien terminée.

Barthélemy Assogba Kakpo



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PROFESSION RELIGIEUSE CHEZ LES FILLES-DE-SAINT-CAMILLE

Partir : quitter son cadre familial pour faire un saut dans le vide. Partir sans regarder en arrière, sans savoir ce que réserve l'inconnu dans son immensité. Partir, c'est donc mourir un peu. Mais prendre le risque de l'aventure avec Jésus rend ivre de joie. C'est une expérience que font plusieurs personnes qui ont choisi de se mettre à la suite du Christ dans la vie consacrée. Le 17 mars 2001, quatre jeunes filles béninoises se sont consacrées au Seigneur par leurs premiers vœux dans la Congrégation des Filles-de-Saint-Camille. Il s'agit des sœurs :

- Lydie Houndékou (paroisse Sacré-Cœur de Cotonou) ;
- Louise Okoudjou (paroisse Saint-Joseph de Savé) ;
- Mélanie Bonou (paroisse Sacré-Cœur de Cotonou) ;
- Carole Hournyémé (paroisse Sacré-Cœur de Cotonou). Elles forment la quatrième promotion de religieuses camilliennes du Bénin.

Ces premiers vœux constituent une étape importante dans leur vie de consécration et interviennent suite à un long itinéraire de formation qui les a conduites au Burkina Faso. La paroisse Saint-Jean l'évangéliste de Zinvié a servi de cadre pour la cérémonie présidée par Son Excellence Monseigneur Paul Kuassivi Vieira, évêque de Djougou. Les chorales adjogon, séhougnon, hanyé et la chorale des jeunes de la paroisse étaient au rendez-vous pour rendre la célébration à la fois joyeuse et priante. Une foule de parents, amis et connaissances était venue pour être témoins de cette consécration religieuse. Nombreux étaient également les religieux et religieuses venus témoigner leur amitié et leur soutien fraternel à la Congrégation des Filles de Saint Camille.

LA PRÉSENCE DE LA CONGRÉGATION DES FILLES-DE-SAINT-CAMILLE AU BÉNIN

La Congrégation des Filles-de-Saint-Camille est une Communauté religieuse co-fondée par le vénérable père Louis Tezza (camilien) et la Bienheureuse Joséphine Vannini le 02 février 1892 à Rome. Les membres de cette famille religieuse se consacrent au service des malades dans l'esprit de saint Camille.

Les Filles-de-Saint-Camille ont accepté d'étendre leurs œuvres au Bénin sur la demande des pères Camiliens installés quelques années plus tôt à Zinvié. Sœur Camilla Carli (qui a rejoint le ciel) et sœur Rosé (indienne) étaient les deux pionnières chargées de fonder la Congrégation au Bénin alors qu'elles travaillaient au Burkina Faso. Elles foulèrent le sol béninois le 18 mai 1979.

Cette aventure qu'elles ont amorcée sera poursuivie grâce à l'ardeur et à la générosité de nombreuses autres sœurs.

Aujourd'hui, les sœurs Camilliennes travaillent à l'hôpital La Croix de Zinvié, elle se dévouent pour la santé de la mère



Nouvelles professes camilliennes : de gauche à droite : Lydie Houndékou, carole Hournyémé, Mélanie Bonou, Louise Okoudjou.

et de l'enfant dans leur centre P.M.I (Préventions Maternelles et Infantiles) ; elles animent un jardin d'enfants et tiennent un hospice (maison de repos pour les personnes du troisième âge) à Zinvié. Dans plusieurs villages, elles ont créé des dispensaires pour se rapprocher des populations souvent découragées par les longues distances. C'est donc pour perpétuer cette œuvre que le Seigneur continue de susciter des vocations sur cette terre béninoise si féconde et si généreuse. Notons que les sœurs ont ouvert depuis leur installation à Zinvié un aspirant où elles accueillent les jeunes filles qui sentent l'appel de Dieu. Leur noviciat est encore en chantier à Ségbanou (Ouidah).

LA CÉRÉMONIE

Ce samedi 17 mars 2001, il sonnait 10 heures quand s'ébranla la procession du presbytère vers l'église au rythme du Houngan magistralement exécuté par la chorale hanyé. Le mot de bienvenu du père J. Aniou André, curé de la paroisse, n'a pas manqué de souligner la seconde dimension de la fête. C'était la toute première fois que Son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira venait célébrer l'Eucharistie à Zinvié.

Les rites d'ouverture finis, la Parole de Dieu retentit forte, stridente et limpide : « *Quiconque aura laissé maison, frère, sœur, père, mère, enfant ou champ à cause de mon nom, recevra bien d'avantages et aura la vie éternelle.* »

Après l'homélie, l'un des temps forts de la cérémonie a été la réponse des candidates à la vie consacrée aux interrogations de l'évêque et l'émission des vœux. Une réponse personnelle, libre et spontanée qui ne s'appuie que sur la grâce de Dieu :

— « *Voulez-vous vivre la chasteté pour le royaume des cieux, embrasser la pauvreté volontaire, offrir à Dieu le don de votre obéissance pour suivre le Christ dans la voie de la perfection évangélique ?* »

— « *Voulez-vous exercer le ministère de la charité à l'école de saint Camille et de vos fondateurs en donnant vos forces et votre existence au service des malades même au péril de votre vie ?* »

Le « oui, je le veux » que chaque sœur a prononcé se renouvellera chaque jour

devant chaque difficulté pour la maintenir dans les exigences de son état de vie. Les vœux émis de vive voix devant la sœur Damiana Barbogalo, représentant la supérieure générale, ont fait entrer les quatre néo-professes dans la famille des Filles-de-Saint-Camille.

C'est alors qu'elles reçurent la croix rouge sur la poitrine : signe distinctif qui exprime le grand amour des Camiliens de secourir les malades, de sauver les vies humaines à l'image du Christ mort sur la croix pour sauver l'humanité.

SOYEZ « LES DIPLÔMÉS DE LA CHARITÉ »

Dans son homélie, Monseigneur Paul Vieira remercie d'abord les parents qui ont accepté de donner leurs filles à l'Eglise. Il loue leur sacrifice qui est double parce que, eux, ils ne sont pas appelés ; ils n'ont pas cette vocation ; pourtant des sacrifices leur ont été demandés. Après cette reconnaissance du rôle des parents dans la vie d'un consacré, son intervention se focalisera sur la parole de Jésus à Pierre : « *avance aux larges.* ». Pour lui, cette invitation exprime admirablement le mystère de la consécration ; une aventure qui avait commencé depuis le baptême. Selon le Concile Vatican II, le baptême avait déjà fait mourir au péché le fidèle du Christ consacré à Dieu. Mais pour pouvoir recueillir en plus grande abondance le fruit de la grâce baptismale, il veut par la profession des conseils évangéliques, se libérer des surcharges qui pourraient le retenir dans sa recherche d'une charité fervente et d'un culte parfait à Dieu. Toutefois, dira Monseigneur Vieira, les conseils évangéliques étant des moyens pour atteindre la sainteté, ils ne sont pas réservés aux seuls religieux et religieuses. Tout fidèle chrétien, désireux de vivre dans l'intimité avec le Christ, quelle que soit sa vocation, doit vivre les conseils évangéliques. Le Concile Vatican II enseigne par ailleurs que la vie religieuse apparaît comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs inhérents à leur vocation chrétienne.

Ensuite, Monseigneur Vieira se retourne vers les fidèles par ce questionnement :

« *Avez-vous besoin de force et de courage pour rester fidèles aux engagements de votre baptême ?* »

« *Avez-vous besoin d'un plus d'âme pour supporter le poids d'infidélité de votre conjoint dans la vie matrimoniale ?* »
« *Avez-vous besoin de réajuster votre vie à la mesure du serviteur inutile ?* »

« *Regardez les religieux et religieuses, contemplez leur vie.* »

De plus Monseigneur Vieira a invité les chrétiens à ouvrir grandement les yeux pour voir leurs filles, leurs sœurs, signifier dans leur peau, dans leur culture que désormais il est possible d'aimer Dieu plus que tout. Il est possible de l'aimer en se donnant aux autres. Et cette consécration n'est-elle pas une fois encore le signe que l'Evangile s'enracine davantage dans notre terre ?

Pour ce qui concerne le service des pauvres et des malades qui est la spécificité des Filles-de-Saint-Camille, l'évêque de Djougou a fait remarquer que dans son diocèse, ce qui attire les foules vers les dispensaires tenus par les sœurs, c'est leur sourire, l'humanité des gestes, la chaleur du contact, « un peu de cœur dans la main » selon l'expression de saint Camille.

À partir de ces expériences pastorales, Monseigneur Paul K. Vieira conseille aux sœurs « *vous rencontrerez des hommes hautement qualifiés, plus compétents que vous. Mais votre compétence à vous, c'est celle de l'amour de Dieu. Soyez des Docteurs en science de Dieu, des diplômés de la charité.* »

MOT DE REMERCIEMENT

Dans leur mot de remerciement, les nouvelles professes ont exprimé leur reconnaissance à leurs formateurs et formatrices, à tous ceux qui les ont accompagnées de leurs prières et de leurs conseils en particulier leurs parents dont certains sont décédés sans avoir connu la joie de ce jour. Au peuple de Dieu, elles ont demandé de prier pour leur fidélité. Quant aux postulantes en cheminement, elles retiendront qu'il faut s'armer de courage et avancer dans la confiance car « *s'il y a des raisons d'espérer, il y a toujours des raisons de continuer.* »

C'est le lieu de rendre un vibrant hommage au curé de la paroisse, à son comité pastoral paroissial et à tous les fidèles de la paroisse Saint-Jean de Zinvié dont la générosité, la spontanéité et l'enthousiasme ont exprimé éloquentement la réalité de l'Eglise-Famille.

Que l'allégresse et la jubilation de ce jour se renouvellent sans cesse dans le cœur des consacrées afin qu'elles connaissent le bonheur du don total et l'ivresse de ceux qui se laissent conduire par Dieu. Amen.

Et maintenant écoutons saint Camille lui-même nous interpeller tous :

« *Moi Camille, je vous supplie pour mes frères et sœurs de misère, pour ceux qui ont faim, qui ont soif, qui sont nus, qui n'ont pas de toit et qui souffrent. Souvenez-vous qu'ils sont le cœur de Dieu et la pupille de son œil !* »

Raoul Tékou & Yvon-Serge Hounsou
(Séminaristes Camiliens)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

VINGT-CINQ ANS DÉJÀ ! LE SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH-DU-LAC EN FÊTE

Sis à Adjatoka, dans le diocèse de Cotonou, le petit séminaire Saint-Joseph-du-Lac est le point de départ d'un parcours de formation des jeunes séminaristes. Situé dans un paysage splendide, il se dresse sur une petite colline d'où le Lac Ahémé, à une centaine de mètres, est en vue directe. C'est d'ailleurs grâce à ce Lac qui assainit l'atmosphère du milieu, que nous respirons à Adjatoka un air assez sain, tout cela contribue au règne d'une ambiance formidable au Séminaire Saint-Joseph-du-Lac d'Adjatoka.

DES ORIGINES À CE JOUR

Jadis, le petit séminaire Sainte-Jeanne-d'Arc était à proximité du grand séminaire Saint-Gall. À la demande de Rome, il fallait scinder les deux séminaires. Le projet initial proposait un site à Allada. Mais l'abbé Gilbert Dagnon, en ce moment, recteur du séminaire Sainte-Jeanne-d'Arc, obtint le terrain d'Adjatoka, entre-temps acquis, en échange de celui d'Allada. En 1972, il entreprit les premières constructions dont il laissa les finitions à l'abbé Justin d'Almeida alors évêque. Les travaux étant menés à un point assez vivable, le séminaire ouvrit pour la première fois ses portes, le 1^{er} septembre 1975. Le premier recteur fut l'abbé Marcel Honorat Léon Agboton, aujourd'hui évêque de Porto-Novo. L'abbé Clément Sofonou en est le recteur depuis 1998. C'est lui qui conduisit le séminaire jusqu'en cette année 2001 où le séminaire célèbre ses noces d'argent. En effet, en cette année, le séminaire Saint-Joseph-du-Lac d'Adjatoka a vingt-cinq ans d'existence et c'est à cette occasion qu'il a organisé, du 04 au 06 mai passé, un triduum et une superbe kermesse.

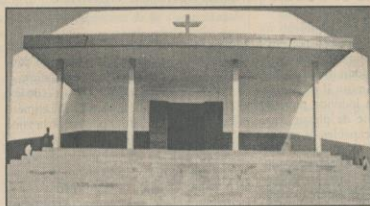
LE FILM DES MANIFESTATIONS DES 25 ANS DU SÉMINAIRE

Les 04, 05 et 06 derniers du mois de mai, le séminaire Saint-Joseph-du-Lac a célébré ses 25 ans. Il importe bien qu'en pareille occasion, l'on jubile, dans l'allégresse, l'action de grâce et en attitude de profonde reconnaissance des innombrables merveilles accomplies par le Seigneur.

C'est ainsi que la journée du 04 mai ouvrit le triduum, dans une ambiance de souvenirs et de prières, avec la conférence donnée par l'abbé Gilbert Dagnon, bâtisseur des premières infrastructures de ce séminaire. Cet homme de Dieu, que nous saluons ici très respectueusement, plein de sagesse, digne d'estime et de respect, nous a fait vivre, en quelques temps, la vie au séminaire dans les temps anciens.

Après cette conférence, il présida avec l'abbé Jacques Mensah deuxième recteur dudit séminaire, la célébration eucharistique au cours de laquelle certains petits séminaristes reçurent la première communion.

L'ambiance de la fête nous a conduits au soir où un concert géant inaugura les enthousiasmantes réjouissances de la fête; ce concert fut animé par les séminaristes et les chorales de jeunes de Agbanto, de Ségbohoulé et de Sèkandji.



Chapelle du séminaire Saint-Joseph-du-Lac.

Le samedi 05 mai c'était le cœur du triduum, creuset de joyeuses retrouvailles, il rassembla les anciens séminaristes et formateurs, les amis, les bienfaiteurs autour de l'Eucharistie présidée par Son Excellence Monseigneur Martin Adjou, évêque de N'Dali, ancien professeur du séminaire. À la sortie de la messe, par les mains de Son Excellence Monseigneur Martin Adjou, l'arbre des 25 ans a été mis en terre. Ensuite, ce fut le tour des anciens séminaristes de planter un second arbre.

Puis les festivités commencèrent avec la pièce de théâtre intitulée « Le secret de confession », jouée par les jeunes séminaristes, pétris de talent. « Le secret de confession » nous présente un prêtre qui a accepté l'opprobre du voleur et même la peine de mort pour avoir gardé le secret de la confession. Mais, le Dieu omnipotent ne l'a pas abandonné dans la détresse; au contraire il l'a sauvé et l'a comblé de louanges incommensurables.

Après cette magnifique pièce, la fête continua en compagnie de monsieur Joseph Ogouchi, un ancien séminariste qui

est aujourd'hui journaliste à l'ORTB. Il dirigea la vente à la criée. La fête explosait jusqu'au soir dans une ambiance de gaieté avec divers jeux, enveloppes surprises, tombola, tout une gamme d'activités à vous faire exulter.

Le soir, alors que la journée tendait à sa fin, nous avons reçu la visite inopinée de nos pères dans la foi, le Cardinal Bernardin Gantin, Monseigneur Nestor Assogba et Monseigneur Marcel Honorat Léon Agboton qui revenaient du Togo où Monseigneur Philippe Kpodzro fêtait aussi son jubilé d'argent épiscopal. Au moment où ils mirent pied à terre, tous les cœurs tressaillirent d'allégresse. Que pourrait-on encore attendre de meilleur qu'une visite paternelle en de pareilles circonstances ! Nous allions de nouveau à la chapelle pour chanter le Te Deum. Nous étions vraiment comblés. Après les conseils du Cardinal et la bénédiction de nos pères dans la foi, ces derniers reprirent le chemin de retour sous les ovations des séminaristes.

Le dimanche 06 mai, journée mondiale des vocations, ce fut pour nous la dernière manche du triduum. Ce jour a été consacré aux séminaristes et aux voisins de la paroisse de Ségbohoulé (Tokpadomé Gbéganhoulé, Koussougoué, Codjahokou, Godonoutin, Agbanto...) et clôtura les festivités. La journée commença par le rassemblement autour de la table du Sei-

gneur: l'Eucharistie présidée par l'abbé Jacques Mensah.

Après la messe, les festivités reprirent avec la visite de la maison, les échanges, les divers jeux, la musique et les agapes fraternelles. Le tirage de la tombola fit de nombreux gagnants. À 16 heures, un match de basket-ball opposa — pour ne pas dire réunit — les séminaristes d'Adjatoka à leurs aînés du grand séminaire Saint-Gall. Ce match se déroula dans une fraternité cordiale et aboutit à un score, tenez-vous bien, de 24/28 en faveur de nos « fofos ». C'est sur ce match que le soleil du dimanche 06 mai alla se coucher, emportant avec lui le grand jubilé qui laissa dans le cœur de chacun des souvenirs agréables du séminaire Saint-Joseph-du-Lac d'Adjatoka.

CONCLUSION

Le jubilé s'est déroulé dans une ambiance détendue et joyeuse. La fête était d'une beauté ineffable mais les bonnes choses ne durent pas. Nous voici encore repartis. Cependant, vous pouvez encore avoir des souvenirs de ce très beau séminaire en achetant la plaquette « séminaire Saint-Joseph-du-Lac d'Adjatoka — 25 ans » ou bien la casquette et le tee-shirt imprimés pour la fête.

« Benedict vos omnipotens Deus ».

Fabrice Nounahon et Valentin Lissassi
(petits séminaristes) avec la participation de
l'abbé Cornelle Gniwounon (sugaire)

PÉLAGIE LIMA FAIT SA PREMIÈRE PROFESSION

La profession religieuse exprime avec plus de plénitude la consécration du baptême. L'Eglise, notre Mère, voit en des religieux, des consacrés à Dieu en Jésus-Christ pour lui appartenir exclusivement. C'est dans cette perspective que notre sœur Lima Pélagie accepte, par sa première profession, de faire don de sa vie à Dieu uniquement.

Me voici! Oui je le veux avec la grâce de Dieu! Voilà deux paroles riches de sens et qui ont dorénavant fait de Pélagie Lima la nouvelle religieuse des sœurs tertiaires capucines de la sainte famille.

Le "me voici", est la réponse sans arrière pensée que la jeune sœur a donnée à l'appel du Seigneur de venir à sa suite. De fait, elle s'offre avec toute sa volonté à faire ce que le Seigneur lui suggérera. Par le "Oui je le veux", la nouvelle professe entend mettre en pratique les conseils évangéliques et à se conformer aux règles et aux dispositions de sa nouvelle famille.

C'est grâce à la chasteté évangélique qu'elle transformera sa vie intérieure et tout ce qui trouve sa source dans la



Sœur Pélagie Lima

concupiscence de la chair. Par la pauvreté évangélique prononcée, elle essaiera de changer ce qui a sa source dans la concupiscence de yeux. Enfin, à travers le vœu de l'obéissance, elle transformera de façon radicale ce qui, dans son cœur, viendra de l'orgueil de la vie.

L'Eucharistie qui a rassemblé parents, amis, religieux et religieuses et la totalité des sœurs de sa congrégation en liesse, s'est déroulée dans la chapelle des sœurs moniales clarisses capucines. Ce sont ces dernières qui ont animé cette célébration. Le célébrant principal, le père Giansante Lenti, après avoir nourri l'assemblée par quelques mots sur les textes du jour (cant 2,8 et 10; 8,6-7 Eph. 4,1-6 Jn. 8-16) qui portent sur l'amour, s'est attaché sur le symbolisme des différentes couleurs des fleurs qui, sans doute, a enrichi les projets spirituels de la jeune sœur.

La lecture de la formule de la profession dans les mains de la sœur Luz Elvia Lopera (supérieure de la délégation du Bénin) et la signature du registre de la profession ont marqué l'entrée la sœur Pélagie dans le groupe des sœurs tertiaires capucines.

Que le Seigneur bénisse sa consécration. Nous lui souhaitons beaucoup de courage à la suite de saint François d'Assise.

fr. Jean-Marie.

CULTURE — SOCIÉTÉ

LA FACE CACHÉE DE L'ONU
QUESTIONS SOCIALES ET FAMILIALES ACTUELLES

par l'abbé Raymond B. Goudjo (archevêché de Cotonou / I.A.J.P.)

(Je me fais le devoir de vous présenter le livre de Michel Schooyans, **LA FACE CACHÉE DE L'ONU**, 283 pages. En quatre points, j'essaierai de le résumer. Vu la densité de l'ouvrage et les mines d'informations qui s'y trouvent, je vous conseillerai vivement de le lire pour en puiser toute la saveur et, surtout, pour comprendre pourquoi l'Église catholique et certaines autres personnes averties comme le Français José Bove et son ONG, sont très réticentes voire farouchement contre les tendances holistiques actuelles dont les courroies de transmission au Bénin sont les questions de la santé reproductive, de la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, etc. Aujourd'hui, nous parlerons essentiellement de l'emprise holistique de l'ONU. J'espère, grâce à ces premières lignes, vous mettre en appétit pour la suite).

Le titre principal n'est pas de moi. Il vient d'un homme remarquable qui cherche à comprendre tous ces **nouveaux droits** fusant de partout et remettant totalement en cause la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 sous le regard bienveillant et approuvateur de Michel Schooyans. Le titre de son livre, **« La face cachée de l'ONU »**⁽¹⁾, n'exprime que mieux toute la densité de sa recherche pour nous montrer avec perspicacité et réalisme **« la dérive totalitaire du libéralisme »**⁽²⁾ ayant carrément pris en otage l'ONU et toutes ses agences. À travers la lecture de ce livre, on découvre avec stupeur que tout se touche ; un problème ou un thème social pris isolément renvoie aussitôt à plusieurs autres **« dans un bric-à-brac »** effrayant. Faisons ensemble une relecture en relevant certains thèmes nous occultant à l'enjeu fondamental des problèmes actuels. Nous commencerons d'abord par un commentaire assez détaillé de son introduction nous aidant d'emblée à percevoir l'emprise du holisme sur l'ONU, ensuite nous aborderons les thèmes du consensus, des prétentions onusiennes et enfin du devoir chrétien d'annoncer l'unité familiale. Nous espérons par ce travail susciter le désir de lire de fond en comble cet ouvrage et de vous jeter dans la recherche pour comprendre ce que trament certaines Organisations internationales insoupçonnées, aidées d'une flopée d'ONG dans nos pays pauvres. Nous ne vous cachons pas que notre but est de vous inviter à une résistance morale active, en faisant une redécouverte des valeurs humaines fondamentales, surtout du don d'amour dans la famille comme centre incontournable de l'éducation du citoyen vertueux de demain.

I. L'EMPRISE HOLISTIQUE
DE L'ONU :
TOUT EST DANS TOUT

Cette citation introductive et celles qui suivront vous mettront d'emblée dans le bain du sujet et vous ouvriront à l'enjeu véritable :

« La déclaration universelle était anthropocentrique. Elle reconnaît qu'au centre du monde et au cœur du temps il y a l'homme, raisonnable, libre, responsable, capable de solidarité et d'amour. Désormais — selon l'ONU — l'homme

est une parcelle éphémère dans le cosmos. Il n'est plus au cœur d'un temps ouvert à un au-delà ; il est le produit d'une évolution ; il est fait pour la mort. Il n'est plus une personne, mais un individu plus ou moins utile et en quête de plaisir. Les hommes ne sont plus capables de reconnaître la vérité et d'y accorder leur conduite ; ils négocient, décident selon une arithmétique des intérêts et des jouissances. Triomphe éphémère de consensus toujours renégociables dès lors perpétuellement en sursis.

« Telle est la source principale des soi-disant **« nouveaux droits de l'homme »**. Ils ne sont plus reconnus ou déclarés ; ils sont **« négociés ou imposés »**⁽³⁾.

D'entrée de jeu, l'auteur distingue le despotisme ancien du nouveau ; il désigne le premier par dictature et autoritarisme, et le nouveau beaucoup plus insidieux et pervers reçoit le nom de totalitarisme. La dictature et l'autoritarisme s'armaient de la force brute pour atteindre sans biaiser leur but. Ils n'avaient guère besoin de figoler des théories pour justifier leur légitimité. La forme moderne du despotisme, le totalitarisme, prend une allure tout autre, car sans renoncer aux méthodes anciennes, il s'ajoute un support idéologique soutenu et alimenté par des experts et des professionnels en sciences sociales de tout genre. C'est **« un despotisme d'un professionnalisme de haut de gamme »**⁽⁴⁾ conduisant à la paralysie mentale d'une multitude de personnes, même des plus averties. La force du support idéologique du totalitarisme permet de domestiquer l'homme en neutralisant et en inversant toute notion d'hierarchie des valeurs. « La dictature, l'autoritarisme, dit Schooyans : on les supporte, on s'y oppose ; le cas échéant, on s'insurge contre eux. Le totalitarisme, lui, anesthésie le moi, subjugue les corps, colonise les esprits et fait scintiller les charmes de l'esclavage consenti. L'idéologie totalitaire est la drogue qui tue la capacité de discerner le vrai du faux, le bien du mal, et qui inocule un ersatz de vérité, habituellement sous forme d'utopie »⁽⁵⁾.

La forme la plus perverse de la démocratie, c'est d'imposer la pensée idéologique comme une valeur sûre. En procédant radicalement et par évacuation successive, l'idéologie démocratique contemporaine repousse, dans les recoins les plus isolés des oubliettes, les valeurs essentielles et incommunicables de la personne humaine qu'elle remplace par des valeurs changeables et interchangeables par voie d'évanouissement et de résurgence successives.

« L'idéologie nouvelle qui sous-tend ces soi-disant **« nouveaux droits »** est holistique. Tout est dans tout : l'homme n'a de réalité qu'en raison de son insertion dans la Terre-Mère, Gaïa, qu'il devra révéler. L'homme doit donc accepter les contraintes que lui impose un écosystème qui le transcende. Il faudra qu'il accepte une technocratie supranationale qui, s'inventant des **« Lumières »**, dictera aux États ce qu'ils doivent faire, et aux individus ce qu'ils doivent penser.

Dans ce bric-à-brac holistique hallucinant, chaque thème renvoie à tous les

autres comme dans un jeu de miroir.

Qu'on en juge : lorsqu'on parle de pauvreté, on est renvoyé à la population, et de là au **« développement durable »**, de là à l'environnement, de là à la sécurité alimentaire, de là à la **« santé publique »** où la santé du corps social l'emporte sur celle des personnes, de là à l'euthanasie, de là à de nouvelles formes d'eugénisme, de là au féminisme radical, de là au **« genre »**, de là à la famille, de là à la **« santé reproductive »**, de là à l'avortement, de là aux soins de santé primaires, de là à l'éducation sexuelle, de là aux **« nouveaux droits de l'homme »**, de là à l'homosexualité, de là au désamorçage des objections pouvant émaner des gouvernements nationaux divergents, de là à la dénonciation des **« nouvelles formes d'intolérance »**, de là à de nouveaux tribunaux, de là au renforcement du rôle et des pouvoirs de l'ONU, de là aux changements des législations nationales, de là à l'augmentation des moyens dont disposent les agences internationales, de là au conditionnement de l'**« aide »**, de là à l'association de certaines ONG aux programmes des agences de l'ONU, de là à la consolidation du consensus, de là à la nécessité d'urger le **« respect des engagements »**, de là à l'occultation des nombreuses réserves émises par les participants aux conférences, de là à la nécessité d'un groupe de travail qui coordonnera partout les actions sur le terrain, de là à la mise sous tutelle d'États souverains sous prétexte de lutter contre la pauvreté et en fait pour contrôler la croissance de la population, etc. : nous sommes au rouet. C'est comme dans le Canon de Pachelbel ou dans la *Lambada* : on peut y entrer à n'importe quel moment et par n'importe quelle porte. Le maillon que l'on choisit pour s'engager dans cette chaîne n'a pas plus d'importance que l'ordre selon lequel les modules sont disposés ; les thèmes s'enchevêtrent comme des ensembles et des sous-ensembles. Holisme oblige : **vraiment, tout est dans tout**⁽⁶⁾.

Une si longue citation s'imposait pour comprendre tout ce qui suit. Cet ouvrage veut montrer comment l'ONU, aidée principalement d'une de ses agences, le Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP), et aussi de la puissante ONG IPPF chargée du planning familial, agit comme une entreprise à **« déprogrammer l'homme et à le reprogrammer »**⁽⁷⁾, exactement comme une machine électronique. Mais comme l'homme n'est pas une simple machine, le FNUAP et l'IPPF, armés d'experts en communication, aident l'ONU à gérer et à régenter **« une entreprise de domestication idéologique sans précédent »**⁽⁸⁾. En prenant appui sur le couplage arithmétique de l'intérêt individualiste et du plaisir sans restriction, la pensée holistique s'applique à détruire l'anthropocentrisme traditionnel et à promouvoir un panthéisme matérialiste duquel surgissent les **« nouveaux droits de l'homme »**, comme par exemple le droit à l'avortement, à la famille homosexuelle avec droit d'avoir (ou d'adopter) des enfants, le droit de la femme de disposer librement et sans restriction de son corps, le droit à l'euthanasie, à l'eugénisme, le droit des animaux sur l'homme, etc. Dans cette logique, tout s'imbrique indifférem-

ment parce que tout est dans tout : holisme. **« Cet accouplement du holisme et de l'individualisme donne lieu à la formation, sous nos yeux, d'une idéologie hybride monstrueuse. Le holisme, en effet, pousse à son paroxysme la dérive totalitaire du socialisme. Quant à l'individualisme, il pousse à son paroxysme la dérive totalitaire du libéralisme »**⁽⁹⁾. On n'est donc pas surpris de voir que socialistes et libéraux s'accordent très bien dans ce **système globaliste** de domination et d'usure de la notion de personne. La distinction entre socialisme et libéralisme n'est plus qu'une forme d'expression, car dans le fond, tous semblent s'accorder sur le processus holistique.

Schooyans parle d'un drame, parce qu'on a à faire à une subversion ayant des bases anthropologiques, morales et politiques douteuses que malheureusement beaucoup semblent ne pas percevoir, ou se refusent à voir, ou enfin se contentent de voir sans vouloir réagir en se laissant paralyser par le venin d'une idéologie orientée vers la mort de l'homme. C'est pour cette raison qu'il se propose deux objectifs pour parer à ce mal :

— le premier objectif du présent ouvrage, dit-il, est d'ouvrir les yeux face à ce **totalitarisme sournois** qui, procédant à petits pas, est déjà solidement implanté et entend s'imposer à l'horizon du nouveau millénaire;

— le deuxième objectif est de proposer une parade à cet abus de pouvoir, à cette démesure de l'ONU. Dans cette parade, un rôle primordial échoit à la famille. Cible de choix des idéologues des soi-disant **« nouveaux droits de l'homme »**, la famille brille ainsi comme un signe d'espérance dans un monde qui décidément a besoin de réapprendre à aimer⁽¹⁰⁾. L'auteur s'emploie donc à montrer que **« la famille est le lieu primordial où se forme le capital humain »**⁽¹¹⁾ nécessaire à la vie de tout État-Nation prétendant à un essor économique et à une stabilité politique.

(à suivre dans le prochain numéro)

NOTES

(1) Schooyans, Michel: *La face cachée de l'ONU*. Ed. Le Sarment, Fayard, Paris 2000.

(2) C'est également le titre d'un des livres de Schooyans: *La dérive totalitaire du libéralisme*. Ed. Mame, Paris, 1995

(3) *La face cachée de l'ONU*, p. 12.

(4) p. 10.

(5) p. 11.

(6) pp. 13-14; Voir aussi les deux écrits de Raymond Goudjo sur la question: *La protection intégrale de la personne humaine*. Ed. du Flamboyant, Cotonou, 1999; et *La Santé de la reproduction. Promotion humaine ou nouvel impérialisme économique*. Ed. du Flamboyant, Cotonou 2001.

(7) p. 14.

(8) p. 14.

(9) p. 15.

(10) p. 15.

(11) p. 216.

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
LA CAMPAGNE S'INTENSIFIE

Réunis fin mai à La Haye, à l'invitation des autorités néerlandaises, les représentants de pays riches et pauvres se sont donnés pour mission de conférer une impulsion nouvelle à la lutte contre la corruption. Celle-ci figure désormais au cœur des préoccupations de la Communauté internationale. Parmi les institutions internationales, la Banque mondiale est de celles qui mènent un combat ouvert, aujourd'hui, contre la corruption.

Le deuxième «Forum global sur la lutte anti-corruption et la sauvegarde de l'intégrité», du 28 au 31 mai, figure comme l'un des rendez-vous internationaux importants de l'année 2001. Sa conséquence immédiate est d'apporter une contribution à la nouvelle convention sur ce sujet que doit préparer, dès le début de l'année prochaine, l'Organisation des Nations-Unies. Celle-ci a décidé de faire de la corruption un des chevaux de bataille, après les mines anti-personnel, les «diamants sales», le commerce illicite des armes légères ou la drogue.

Le Forum de La Haye fait suite à celui organisé en 1999 par le vice-président américain de l'époque Al Gore. Au menu de la rencontre figurent des sujets tels que l'intégrité et la gouvernance, l'application des lois, les douanes, la corruption, la transition et le développement et enfin le gouvernement et le monde des affaires.

Le Forum s'est tenu au niveau des gouvernements, mais travaille en liaison avec la dixième Conférence internationale anti-corruption (IACC), qui regroupera en octobre prochain à Prague une large coalition de représentants du secteur public, privé et de la société civile. Les deux groupes devraient se réunir ensemble en 2003 à Séoul en Corée du Sud.

LA BANQUE MONDIALE S'ATTAQUE
AUSSI BIEN AUX CORROMPUS
QU'aux CORRUPTEURS

Le Forum global est une nouvelle manifestation du mouvement lancé il y a à peine quelques années, au milieu des années 90, et qui, depuis, a pris une ampleur exceptionnelle: désormais les affaires de corruption, qui font maintenant la «Une» des journaux à travers le monde, peuvent renverser des gouvernements, mettre fin à des carrières politiques ou bloquer l'aide au développement. Parmi ses opérateurs, la Banque mondiale s'attaque aujourd'hui aussi bien aux corrompus qu'aux corrupteurs. Elle exclut toute relation avec les sociétés du secteur privé prises la main dans le sac, désormais scartées de tout nouveau contrat lié à des projets qu'elle finance. En même temps elle encourage les autorités des pays concernés à bannir la corruption des affaires publiques, car elle estime que cela fait partie de la bonne gouvernance, nécessaire au développement. Dans cet ordre d'idée, la Banque vient de créer un nouveau «département pour l'intégrité institutionnelle» dirigé par le hollandais Maarten de Jong. Ce département comprend une unité d'enquête sur la corruption et la fraude, ainsi que le bureau de l'éthique et de l'intégrité des affaires. De Jong, diplômé en criminologie est un ancien d'Europol (la police européenne) et d'Interpol.

La Banque a adopté une stratégie en quatre points pour mener le combat: prévention de la fraude et de la corruption dans les projets qu'elle finance, aide aux pays qui demandent son soutien pour réduire la corruption, prise en compte de la corruption dans les stratégies d'aide et de prêts, contribution à la campagne internationale en cours. Ainsi la Banque mondiale, tout comme l'OCDE ou des organismes spécialisés de l'ONU, multiplient les

séminaires et les discussions sur le sujet, en se servant souvent de l'internet.

La corruption est répandue à travers le monde, «mais tout particulièrement en Europe de l'Est, en Asie et certains pays d'Amérique latine», souligne un expert. L'OCDE qui regroupe les principaux pays industrialisés a mené depuis la fin des années 80 une croisade anti-corruption dans le monde des affaires qui ne ménage pas les États. L'organisation dispose désormais d'un service anti-corruption en ligne, The anti Corruption Ring Online (AnCor) qui sert à l'échange d'informations et d'expérience entre gouvernements, organisations internationales et la société civile. Parallèlement, l'OCDE fournit le secrétariat du GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux), créé en 1989 par les pays du G7 et qui a dressé l'année dernière une liste noire de 15 pays «non coopératifs» dans la lutte contre le blanchiment de l'argent sale provenant de transactions illégales (drogue et armes en général), ainsi qu'une liste de 14 pays peu pressés dans ce type d'actions, dont l'île Maurice ou beaucoup reste encore à faire.

Aucun pays africain n'a été montré du doigt par le GAFI même si la corruption sévit aussi sur le continent, traversé par de nombreux conflits qui favorisent la contrebande d'armes, de diamants, de drogue ou de voitures volées. L'Afrique en effet ne paraît pas être encore un champ d'activité important pour le blanchiment de l'argent sale, bien que le Nigeria et plusieurs autres pays africains soient en tête dans l'indice de corruption établi en 2000 par l'Organisation Transparency International. Les systèmes bancaires du continent sont encore relativement peu développés et ceux qui ont de l'argent à blanchir — organisations mafieuses, trafiquants de drogue et marchands de canon — peuvent toujours le faire ailleurs, même si des filières commencent à se mettre en place, favorisées par les trafics et la corruption.

ENTRE 500 ET 1,4 MILLIARDS
D'«ARGENT SALE» BLANCHI
DANS LE MONDE

Selon des experts du Fonds monétaire international (FMI), le montant d'argent sale blanchi dans le monde s'élève bon an mal an à quelque part entre 575 milliards de dollars, environ 402.500 milliards de F CFA et 1.450 milliards de dollars, soit près d'1.015.000 milliards de F CFA (soit entre 2 % et 5 %) des richesses produites annuellement dans le monde. En comparaison, le PNB de l'Afrique subsaharienne s'est élevé en 1998 à quelque 322 milliards de dollars soit près de 225.400 milliards de F CFA. La communauté internationale a franchi un nouveau pas dans la guerre contre le crime organisé et le blanchiment de l'argent sale en signant, à la mi-décembre 2000, sous les auspices de l'ONU, une convention à Palermo, en Sicile, fief de la mafia italienne. L'appartenance à un groupe criminel organisé, le blanchiment, la corruption et l'enlèvement au bon fonctionnement de la justice sont désormais considérés comme des délits universels, selon ce texte qui vise à renforcer la justice internationale à l'heure de la mondialisation économique.

Marie Joannidis (MFI)

JAMES WOLFENSOHN : HARO
SUR LA CORRUPTION

La corruption constitue un obstacle au développement des pays pauvres. Elle sape le soutien populaire pour l'aide au développement. Il faut s'en débarrasser, et nous devons être prêts à une lutte longue et dure, déclare James Wolfensohn, le président de la Banque mondiale.

MFI : Pensez-vous que la campagne globale anti-corruption a donné les résultats attendus, ou faut-il encore renforcer la mobilisation ?

James Wolfensohn : Il y a cinq ans, j'ai engagé la Banque mondiale à «combattre le cancer de la corruption». Depuis la fin de 1997, la Banque a entrepris plus de 600 programmes spécifiques contre la corruption et d'initiatives de gouvernance dans 95 pays emprunteurs. Près du quart des projets nouveaux comportent à présent des composantes qui concernent les dépenses publiques et les réformes financières. Mais, plus important encore, l'engagement de la Banque pour l'élimination de la corruption a inspiré une réponse vraiment globale à ce problème.

Par sa nature, la corruption persistera, comme un problème difficile et complexe, et nous devons être prêts à une lutte longue et dure. Il faut des alliances des forces vives d'un pays pour s'attaquer à la corruption. Aucune déclaration de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international (FMI) ou de toute autre institution internationale ne suffira pour que le monde s'en débarrasse. À mon avis, la corruption ne peut être vaincue qu'en alliant les déclarations, les conseils et l'aide de l'extérieur avec — et c'est le plus important — une action de l'intérieur des pays.

MFI : Vous aviez indiqué avant les réunions du printemps 2001 de la Banque et du FMI qu'une cinquantaine de sociétés ont été mises sur liste noire pour mauvaise conduite... Avez-vous réglé de même des problèmes avec des pays clients de la Banque ?

J. W. : Lorsque des sociétés violent les règles contre la fraude et la corruption contenues dans les Orientations pour les Achats et les Orientations pour les Consultants de la Banque, elles sont «bannies» par celle-ci. En cas de suspicion de violation, une procédure administrative est lancée qui permet aux sociétés et individus accusés de répondre aux allégations. La liste des firmes bannies est dans le domaine public, sur le site web de la Banque. Elles sont bannies pour des périodes variables selon le sérieux de la mauvaise conduite constatée (certaines firmes sont bannies pour des périodes de plusieurs mois ou années, d'autres sont écartées définitivement).

En ce qui concerne la corruption au niveau des gouvernements, la Banque n'expose pas nommément des pays sur des «listes de la honte». Mais elle travaille de mille manières pour aider les ministères et le secteur public à adopter des procédures claires et transparentes pour suivre

les dépenses des ressources, des programmes ou projets, afin de réduire au maximum les possibilités de corruption.

MFI : Peut-on identifier des pays, en Afrique où ailleurs, qui ont pris des mesures concrètes pour réduire ou éliminer la corruption à la suite de la campagne et de l'action de la Banque mondiale ?

J. W. : Plusieurs gouvernements africains ont entrepris des efforts pour réduire ou éliminer la corruption depuis le début de la campagne anti-corruption. Ainsi, la Tanzanie met en œuvre une large stratégie de réformes du secteur public, qui comporte l'institutionnalisation d'un système de contrôle des performances qui améliore la transparence, afin d'assurer une meilleure gouvernance et la réduction de la corruption. De même, le Ghana a lancé un programme anti-corruption à la suite du soutien fourni par un programme assisté par la Banque. Dans d'autres pays comme le Nigeria, l'Ouganda, le Bénin et le Mali, les gouvernements ont créé des agences anti-corruption. L'Éthiopie, la Zambie, le Nigeria et le Malawi sont en train de mettre en œuvre des programmes de diagnostic empiriques élaborés de l'intérieur.

MFI : La Banque prépare-t-elle d'autres mesures pour combattre la corruption en Afrique, et qu'en est-il de la coopération et la coordination avec d'autres institutions et organisations ?

J. W. : J'ai visité récemment l'Afrique avec le directeur général du FMI, Horst Koehler. Nous y avons rencontré 22 chefs d'État et des leaders de la société civile, et avons parlé avec franchise des problèmes de la région. En ce qui concerne la coordination, je suis heureux de pouvoir dire que depuis que nous avons commencé à focaliser l'attention du monde entier sur le problème de la corruption, il y a eu une synchronisation accrue de l'action des institutions financières internationales, et davantage de partage de l'information sur tous les aspects de la corruption. Les cinq plus grandes banques multilatérales de développement ont créé un groupe de travail conjoint pour aider à coordonner les politiques et partager l'information. Et la Banque mondiale a aussi renforcé ses relations de travail avec le PNUD et les donateurs bilatéraux. La Banque soutient fermement la convention anti-corruption de l'OCDE, et a joué un rôle important dans l'établissement du Forum International sur le Développement de la Comptabilité (sigle anglais: TFAD) qui facilite le développement des pratiques comptables et des audits dans les pays en développement et les économies émergentes. Nous travaillons aussi avec nombre d'ONG, notamment les grands groupes de droits de l'homme, afin d'acquiescer une meilleure compréhension de la manière dont la corruption sape le développement, et afin d'améliorer notre stratégie visant à combattre la corruption à sa source avec l'aide des principaux intéressés de la société civile.

M. J. (MFI)

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

TROP D'OBSTACLES AUX ÉCHANGES AVEC LE NIGERIA

De nombreux obstacles limitent les relations commerciales du Nigeria avec ses voisins d'Afrique de l'Ouest. Pourtant la puissante fédération voudrait se positionner aujourd'hui comme un véritable pôle de développement de la région.

Le Nigeria veut s'affirmer comme un pôle de développement en Afrique de l'Ouest. Il mène actuellement une offensive régionale en vue de réactiver la Communauté économique pour le développement de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) : projets de création d'une zone de libre échange et d'une seconde zone monétaire entre les États anglophones, de construction d'un gazoduc reliant tous les pays du golfe du Bénin. Pendant longtemps, le rayonnement de cette fédération a été limité par la crise économique et la dictature militaire. La démocratisation des institutions et les réformes économiques ont amélioré son image. Le Nigeria s'efforce maintenant de libéraliser son commerce extérieur. Les droits de douanes longtemps très élevés sont revus à la baisse : entre 10 et 50 % selon les produits.

Pour être la locomotive de la sous-région, le Nigeria dispose de bien des atouts : environ 60 % des consommateurs, 47 % du produit intérieur brut régional, plus de la moitié du potentiel industriel, plus de 60 % de l'élite intellectuelle, la plus importante production pétrolière du continent. État le plus peuplé d'Afrique (120 millions d'habitants), le Nigeria est classé au troisième rang des puissances économiques du continent.

Le Nigeria est l'un des premiers partenaires commerciaux régionaux des pays ouest-africains. Un pays comme la Côte d'Ivoire fait l'essentiel de son commerce régional avec la fédération. Le commerce ouest-africain du Nigeria représente la majeure partie de ses échanges avec l'ensemble du continent. Depuis 1994, la part des échanges avec les 16 pays de la Cedeao dans le commerce africain du Nigeria varie entre 70 et 78 %.

Mais au regard du potentiel industriel et manufacturier du Nigeria, le niveau des échanges entre la fédération et ses voisins est largement en deçà des attentes. En effet, la part des échanges avec la sous-région représente à peine 5 % de l'ensemble de son commerce extérieur officiel. Même si les transactions informelles sont plus importantes, il reste que l'accès au marché nigérian pour les opérateurs de la sous-région rencontre de nombreux obstacles.

Pas de conversion du franc cfa au naira sur le marché officiel. Au premier chef, la question de la sécurité. Les métropoles nigérianes sont réputées pour leur insécurité. De nombreux commerçants de l'Afrique de l'Ouest préfèrent opérer à partir des pays voisins, du Bénin notamment. Une autre difficulté importante, c'est le peu de lisibilité des normes en vigueur. Au port de Lagos comme aux différents postes frontaliers, les frais d'enlèvement d'un produit peuvent varier du simple au double selon le client. Parfois, l'opérateur se trouve en face de structures montées de toutes pièces par des délinquants pour collecter des taxes illégales. Les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la cor-

ruption ont peu de succès. Un exemple : le contrôle des marchandises importées. Pour limiter les sous-facturations qui occasionnent d'importantes pertes douanières, l'État a décidé que le contrôle ne se ferait plus dans le pays d'origine du produit mais au Nigeria même. Mais le lobby des commerçants et des douaniers a contraint le gouvernement à revenir sur cette mesure pourtant salutaire pour l'économie du pays.

L'autre obstacle de taille est le paiement des transactions. Le règlement par le biais des banques commerciales est utilisé pour les transactions publiques et privées officielles. Mais les transferts bancaires sont très longs. Selon les responsables de Nestlé Côte d'Ivoire, la procédure dure parfois plusieurs mois. En outre, les opérations qui passent par le circuit officiel sont libellées en dollars US, quelle que soit l'origine ou la destination des produits.

À l'intérieur de la sous-région, les chèques de voyage de la Cedeao, officiellement en circulation depuis un an, ne rencontrent pas l'adhésion des opérateurs. Les chèques émis par les banques nigérianes ne trouvent pas preneurs dans les autres pays. Les acteurs se méfient de tout ce qui vient du Nigeria. Et la circulation de la monnaie fiduciaire est encore très limitée.

Quant au règlement au comptant, il se fait par le biais du marché parallèle. Il est plus intéressant pour un opérateur de la zone franc de recourir à ce circuit qu'au marché officiel qui contraint à une double conversion : du franc cfa au dollar et ensuite au naira. En éliminant le dollar, le marché parallèle permet au commerçant de gagner environ 7,5 % par rapport au marché officiel. Un gain qui est la principale raison du recours au marché parallèle. Cette impossibilité de passer directement du franc cfa au naira dans le circuit officiel pénalise les opérateurs économiques et constitue une contrainte financière majeure au développement des transactions officielles entre le Nigeria et ses voisins. Le volume du commerce intra-régional reste donc faible : moins de 8 % au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) et 5 % pour la Cedeao.

Jérôme Adjakou Badou (Syfia)

(Source : Club du Sahel / OCDE, Les perspectives commerciales entre le Nigeria et ses voisins, Les Éditions de l'OCDE, 2001, 46 pages)

Les 16 pays membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Les 8 pays de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

DETTE AFRICAINE : ALLÈGEMENT OUI, MIRACLE NON

Les grands pays industrialisés et les institutions financières internationales reconnaissent, désormais, que l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) ne suffira pas à garantir la sortie définitive de tous ces pays du piège de la dette, même si ce mécanisme de désendettement a été « renforcé », à grands coups de publicité, depuis le Sommet du G7 de Cologne en 1999.

Selon une étude présentée aux réunions de printemps, à Washington, des comités ministériels du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, certains pays seront en état de fragilité même à l'issue de l'allègement de leur dette, et risquent une rechute en cas de « choc extérieur », comme par exemple une forte baisse de leurs revenus d'exportation. Le Comité financier et monétaire international et le Comité du développement, responsables des grandes orientations politiques des deux institutions, ont tenu compte de cette mise en garde. Ils ont affirmé, à l'issue d'une réunion conjointe, fin avril, qu'en cas de « circonstances exceptionnelles » de ce type, « un allègement supplémentaire de la dette » peut être envisagé dans le cadre du mécanisme PPTE.

James Wolfensohn, le président de la Banque mondiale, dont la priorité est désormais le combat contre la pauvreté, notamment en Afrique sub-saharienne où près de la moitié de la population survit avec moins d'un dollar par jour, a souligné devant la réunion que l'allègement de la dette, pour être efficace, doit être accompagné d'une « aide soutenue » et de l'ouverture des marchés des pays riches aux exportations des pays les moins avancés. Avec Horst Koehler, le patron du FMI, il a lancé un appel pressant aux grands pays industrialisés pour qu'ils portent leur aide publique au développement (APD) du modeste niveau actuel de 0,24 % de leur PNB à 0,7 %, l'objectif adopté depuis les années soixante-dix par les Nations unies. Seuls les trois pays scandinaves et les Pays-Bas répondent pour l'instant à cette norme, tandis que l'aide des États-Unis équivaut à 0,1 % de leur PNB. « Cette question reviendra prochainement sur le tapis », a indiqué à MFI le président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, soulignant que 15 des 22 pays donateurs faisant partie du CAD ont déjà manifesté leur intention d'augmenter leurs contributions.

CONSULTER LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Les deux comités réunis à Washington se sont félicités du fait que 22 pays à faible revenu, dont 18 africains, sont désormais admis à bénéficier d'une réduction substantielle de leur dette. À condition, évidemment, de continuer à mettre en œuvre les réformes économiques nécessaires pour assurer la bonne croissance, et de s'attaquer sérieusement à la réduction de la pauvreté. Les 22 pays ayant atteint fin 2000 le point décisif du

processus de désendettement — sur un total de 41 initialement placés dans la catégorie des PPTE — devraient, selon les calculs des experts, bénéficier d'une réduction globale du service de la dette pouvant atteindre 34 milliards de dollars, dont 25 milliards pour les pays africains concernés. En y ajoutant les bénéfices obtenus à travers les mécanismes « classiques » du traitement de la dette au sein du Club de Paris, qui regroupe les créanciers publics, ainsi que l'annulation complète de la dette au titre de l'APD par des créanciers bilatéraux, le total pourrait atteindre 53 milliards de dollars. La dette de ces pays serait ainsi réduite de deux tiers, a affirmé James Wolfensohn.

Le mécanisme PPTE prévoit que les pays éligibles, ayant démontré leur capacité de mettre en œuvre les réformes économiques tout en améliorant leur gestion des affaires publiques, élaborent, en consultation avec la société civile, un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) accepté par la population. L'idée étant que les ressources libérées par l'allègement de la dette doivent être investies en priorité dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

ANNULATION TOTALE OU AIDE EFFICACE ?

Le ministre français de l'Économie et des finances, Laurent Fabius, qui a souligné que l'Afrique « reste le plus grand défi » puisque les résultats des politiques de développement des dernières décennies y ont été « les plus décevants », a estimé qu'en ramenant le niveau d'endettement des pays les plus pauvres à un niveau soutenable, le PPTE est une « initiative majeure qui tire les leçons du passé ». « Les conflits, le sida, la faiblesse institutionnelle constituent autant de défis », a-t-il ajouté, recommandant aux Africains d'exploiter davantage la piste de la coopération régionale.

Pour les organisations non-gouvernementales qui font campagne pour une annulation à 100 % de la dette des pays les plus pauvres, il n'y a pas eu de progrès véritable sur le problème de la dette à Washington. Cependant, plusieurs ministres africains écartent cette revendication, la considérant comme irréaliste. Leur ambition est plutôt de bénéficier d'une aide efficace qui permettrait, à terme, à leurs pays de faire leur entrée sur le marché mondial afin de subvenir à leurs propres besoins.

Jon Kristiansen